



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2020-62

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-10-001 - Arrêté du 10 juin portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé" (63 pages)	Page 5
R28-2020-06-10-002 - DECISION DU 10 JUIN 2020 PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SELARL « PHARMACIE COQUARD» A TOTES (76890) (3 pages)	Page 69
R28-2020-06-05-004 - DECISION DU 5 JUIN 2020 PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SELARL "PHARMACIE MARMONTEL" SUR LA COMMUNE DE FALAISE (14700) (2 pages)	Page 73
R28-2020-05-26-003 - Décision portant regroupement administratif du Service d'Accueil de Jour et de Soins (SAJES) "Les Petites Mains" situé à Beaumont le Roger (n° Finess 027 001 653 8) et du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Troubles du Spectre Autisme (SESSAD TSA) situé à Beaumont le Roger (n° Finess 27 002 754 3), géré par l'Association ADAPEI 27 (4 pages)	Page 76
R28-2020-05-26-002 - Décision portant renouvellement d'autorisation du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) géré par l'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des cantons de la Risle (2 pages)	Page 81
R28-2020-05-26-004 - Décision portant renouvellement d'autorisation du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) géré par l'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des cantons de la Risle (2 pages)	Page 84
R28-2020-06-03-005 - DECISION PORTANT TRANSFERT DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SARL "PHARMACIE MATHIEU" SISE RUE EDOUARD LEGRAND A MATHIEU(14920) (5 pages)	Page 87
R28-2020-06-09-008 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS CH FALAISE (1 page)	Page 93
R28-2020-06-09-007 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS CHAG (1 page)	Page 95
R28-2020-06-09-002 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS ANIDER (1 page)	Page 97
R28-2020-06-09-005 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS DE CHIRURGIE HP PASTEUR (1 page)	Page 99
R28-2020-06-09-006 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE HP PASTEUR (1 page)	Page 101
R28-2020-06-09-004 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS – CHU DE ROUEN (1 page)	Page 103
R28-2020-06-09-003 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS – CLINIQUE DU CEDRE (1 page)	Page 105

R28-2020-06-09-001 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS – IRC ANIDER (1 page)	Page 107
Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime	
R28-2020-06-17-002 - Arrêté n°SCAED 20-68 portant délégation de signature à M Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine- Maritime pour les demandes d'autorisation individuelles de transports exceptionnels (2 pages)	Page 109
R28-2020-06-17-003 - Arrêté n°SCAED 20-69 portant délégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral de la Seine- Maritime et de L'Eure à M Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine- Maritime (2 pages)	Page 112
Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du Nord	
R28-2020-06-12-002 - Arrêté n° 110-2020 en date du 12 juin 2020 Prolongeant la période dérogatoire pour l'utilisation des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 millimètres à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche (2 pages)	Page 115
R28-2020-06-11-003 - Arrêté n°109-2020 en date du 11 juin 2020 fixant les horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements des Veys (gisement de Brévands - département de la MANCHE) (2 pages)	Page 118
R28-2020-06-12-003 - Arrêté n°111-2020 en date du 12 juin 2020 fixant le régime des zones de pêche du Pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) (2 pages)	Page 121
R28-2020-06-16-001 - Arrêté n°113-2020 en date du 16.06.2020 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) (2 pages)	Page 124
R28-2020-06-16-004 - Décision n°419-2020 en date du 16/06/2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central "affaires maritimes", action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture (7 pages)	Page 127
Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie	
R28-2020-06-11-002 - Arrêté modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise "nitrates" pour la région Normandie (2 pages)	Page 135
Maison d'Arrêt d'Evreux	
R28-2020-06-16-002 - NDS 44 Personnes habilitées à procéder aux formalités d'écrou (1 page)	Page 138
R28-2020-06-16-003 - NDS 45 Liste des personnes habilitées à contrôler les formalités d'écrou (1 page)	Page 140
Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM	
R28-2020-06-17-001 - Arrêté n° 20-46 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire + 3 annexes (7 pages)	Page 142
Rectorat Caen	
R28-2020-06-12-004 - Arrêté N° 2020-10 fixant la composition du conseil d'administration du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (4 pages)	Page 150

Rectorat de l'académie de Rouen

R28-2020-06-11-004 - Délégation de signature actualisée de la division des affaires juridiques. Académie de Normandie. (3 pages)

Page 155

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-10-001

Arrêté du 10 juin portant approbation de l'avenant n° 4 à la
convention constitutive du Groupement de Coopération
Sanitaire "Normand'E-santé"

*Arrêté du 10 juin portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé"*

ARRÊTÉ DU 10 JUIN PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°4
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
« NORMAND'E-SANTÉ »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine Gardel en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » et « groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » et « groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » ;

Vu la décision du 27 mars 2020 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu le courrier de la Pilote de la MAIA Centre Orne d'ALENCON exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 13 mars 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'Imagerie Médicale La Licorne de SAINT-LO exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 18 mars 2019 ;

Vu le courrier du Représentant de la CPTS Bray et Bresle de NEUFCHATEL-EN-BRAY exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 mars 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Lecallier Leriche de CAUDEBEC LES ELBEUF exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 18 avril 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'HAD de la Fondation AUB Santé de SAINT-GRÉGOIRE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 30 avril 2019 ;

Vu le courrier du Président de la Plateforme Territoriale d'Appui de l'Orne de MORTAGNE AU PERCHE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 2 mai 2019 ;

Vu le courrier du gérant du centre de radiologie et d'imagerie médicale de COUTANCES exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 16 mai 2019 ;

Vu le courrier de la gérante de la SCM des Eaux Mêlées de DUCLAIR exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 mai 2019 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Saint Joseph de ROGERVILLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 mai 2019 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Étoile du Matin d'ÉTRETAT exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 mai 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Sainte-Anne de LA FERRIERE-AUX-ETANGS exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 3 juin 2019 ;

Vu le courrier du gérant de la Maison de santé de GAILLEFONTAINE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 11 juin 2019 ;

Vu le courrier du Président du CIAS de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – EHPAD de CREANCES-LESSAY exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 juin 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD La Maison d'accueil du Beuvron de SAINT-SENIER-DE-BEUVRON exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 21 juin 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de la Fédération départementale des associations ADMR de Seine-Maritime de MONTVILLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 3 juillet 2019 ;

Vu le courrier du Directeur du Centre Communal d'Action Sociale d'ÉVREUX exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 5 juillet 2019 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD la Résidence La Buissonnière d'ISNEAUVILLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 11 juillet 2019 ;

Vu le courrier du Directeur du Pôle Sanitaire et éducatif de l'ADAPT Normandie de CAUDEBEC LES ELBEUF exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 12 juillet 2019 ;

Vu le courrier de l'Associé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY-SUR-ANDELLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 19 juillet 2019 ;

Vu le courrier du gérant du Cabinet Médical d'ÉVREUX exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 23 juillet 2019 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD la Demeure Saint-Clair de SAINT-CLAIR SUR L'ELLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 28 août 2019 ;

Vu le courrier du Coordonnateur du Centre de Coordination en Cancérologie Guillaume de CAEN exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 3 septembre 2019 ;

Vu la fusion-absorption du 30 septembre 2019, CMPP et CAMSP de la Manche – Le Centre médico-psycho-pédagogique devient ADPEP Manche – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (Les PEPs 50) ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 21 novembre 2019 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°4 de la convention ;

Vu la demande formulée en date du 30 mars 2020 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°4 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant N°4 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant N°4 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé » portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 10 juin 2020

Mme Christine GARDEL,

~~ARS de Normandie~~
Le Directeur Délégué
de l'Appui à la Performance,
Directrice Générale de l'Agence Régionale de
Santé de Normandie

Annexe : Avenant N°4 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé »

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
NORMAND'E-SANTE**

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2019

AVENANT 4

AVENANT N°4
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COOPERATION SANITAIRE " Normand'e-Santé"

VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 21 novembre 2019 ;

Les soussignés,

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale CHERBOURG EN COTENTIN (50)
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte HEROUVILLE ST CLAIR (14)
4. AIR Partenaire Santé
5. ANIDER
6. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction
7. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
8. APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
9. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées

10. Association Déploiement Outils Communicants (ADOC Normandie)
11. Association PREHAD 276
12. Autour de la Personne Agée - Service à la personne
13. Basse-Normandie Santé
14. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
15. CCAS de DIVES SUR MER
16. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
17. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
18. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
19. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU
20. Centre François Baclesse
21. Centre Hébergement et Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE
22. Centre Henri Becquerel
23. Centre Hospitalier ALENCON-MAMERS
24. Centre Hospitalier AUNAY BAYEUX - CHAB
25. Centre Hospitalier Caux Vallée de Seine
26. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
27. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
28. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
29. Centre Hospitalier de BERNAY
30. Centre Hospitalier de CARENTAN
31. Centre Hospitalier de COUTANCES
32. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
33. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
34. Centre Hospitalier de DIEPPE
35. Centre Hospitalier de EU
36. Centre Hospitalier de FALAISE
37. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
38. Centre Hospitalier de GISORS
39. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
40. Centre Hospitalier de la Risle
41. Centre Hospitalier de L'AIGLE
42. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
43. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Blisson
44. Centre Hospitalier de MONT SAINT AIGNAN Le Belvédère
45. Centre Hospitalier de MORTAGNE
46. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Bulsson
47. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
48. Centre Hospitalier de PONT L'EVEQUE
49. Centre Hospitalier de SAINT LO (Mémorial France-Etats-Unis)
50. Centre Hospitalier de SAINT HILAIRE DU HARCOUET
51. Centre Hospitalier de SAINT JAMES
52. Centre Hospitalier de SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76)
53. Centre Hospitalier du Bois Petit de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)
54. Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre

55. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
56. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
57. Centre Hospitalier de VIRE
58. Centre Hospitalier du Grand Large
59. Centre Hospitalier du ROUVRAY
60. Centre Hospitalier Estran - PONTORSON
61. Centre Hospitalier Eure-Seine
62. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
63. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE MACE Les Andaines
64. Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF LOUVIERS VAL DE REUIL
65. Centre Hospitalier Public du Cotentin
66. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
67. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
68. Centre d'Imagerie Médicale St Quentin de BAYEUX (14)
69. Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)
70. CICAT-Occitanie
71. CLIC Ouest Cotentin des PIEUX
72. Clinique Bergouignan d'EVREUX
73. Clinique d'ALENCON
74. Clinique Saint Antoine de BOIS-GUILLAUME
75. Clinique du Docteur Henri GUILLARD de COUTANCES
76. Clinique de L'Abbaye de FECAMP
77. Clinique des Essarts de GRAND-COURONNE
78. Clinique de L'Europe de ROUEN
79. Clinique Saint Hilaire de ROUEN
80. Clinique Megival de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
81. Clinique Les Portes de l'Eure de VERNON
82. Clinique du Cèdre de BOIS-GUILLAUME
83. Clinique Les Ormeaux du HAVRE
84. Clinique Hemera d'YVETOT
85. Clinique Mathilde de ROUEN
86. Hôpital Privé Pasteur d'EVREUX
87. CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique
88. Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)
89. CROP Centre Ressource de l'Oule et de la Parole de BRETTEVILLE SUR ODON (14)
90. CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc – UGECAM
91. Dépistage des Cancers Centre Coordination Normandie CAEN
92. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Lechanteur
93. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie
94. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
95. EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur
96. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
97. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
98. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines
99. EHPAD de BARENTON Elisabeth Vezard

100. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
101. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Corneilles
102. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
103. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
104. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
105. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
106. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles
107. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
108. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
109. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
110. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge
111. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
112. EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit
113. EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines
114. EHPAD de CAEN Résidence Beaulieu
115. EHPAD de CAEN La Palmerale (Les Matines)
116. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
117. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
118. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat
119. EHPAD de CARQUEBUT
120. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
121. EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet
122. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure
123. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
124. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
125. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
126. EHPAD de CETON Résidence NEYRET
127. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
128. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise
129. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
130. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de la Bucaille
131. EHPAD de CLECY Le Beau Site
132. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
133. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ
134. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
135. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
136. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
137. EHPAD de COURSEUILLES-SUR-MER Les Tilleuls
138. EHPAD de COURSEUILLES-SUR-MER Résidence Westalia
139. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
140. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
141. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
142. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines
143. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
144. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade

145. EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilège
146. EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines
147. EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Emeraude
148. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
149. EHPAD de LA CHAPELLE-D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bols
150. EHPAD de LA FEUILLE Résidence Noury
151. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
152. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
153. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
154. EHPAD de LE HOULME La Source
155. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
156. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
157. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
158. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
159. EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces
160. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
161. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence
162. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
163. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
164. EHPAD de MARIGNY Les Hortensias
165. EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins
166. EHPAD de MESNIL ESNARD Moulin des Prés
167. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité
168. EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis
169. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
170. EHPAD de NOTRE DAME DE BONDEVILLE Côte de Velours
171. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
172. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
173. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
174. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
175. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
176. EHPAD de ROUEN La Pleiade
177. EHPAD de ROUEN Les Sapins
178. EHPAD de ROUEN Sacré Cœur
179. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
180. EHPAD de RUGLES André Couturier
181. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
182. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'ÈURE Résidence Le Bois de la Rose
183. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
184. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
185. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY château Blanc ProBTP
186. EHPAD de SAINT GATIEN DES BOIS Résidence St Gatien
187. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS L'Horizon
188. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
189. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE

190. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
191. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
192. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
193. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
194. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUQUE Val de Saïre
195. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines
196. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
197. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
198. EHPAD de THAON Résidence du Parc
199. EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marle
200. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
201. EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins
202. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
203. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
204. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
205. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
206. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
207. EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines
208. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
209. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence La Vie
210. EHPAD de VIRE Symphonia
211. EHPAD d'ECOUCHE
212. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
213. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
214. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
215. EHPAD d'EVREUX Augustin Azemla
216. EHPAD d'EVREUX La Flandrière
217. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
218. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
219. EHPAD d'HEROUVILLE SAINT CLAIR Asialys
220. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
221. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
222. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
223. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
224. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
225. EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre
226. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
227. EHPAD Fondation Beauvils de FORGES LES EAUX
228. EHPAD Jean Ferrat du TREPORT
229. EHPAD Korian Ville en Vert de BRETEUIL SUR ITON
230. EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus de GAILLEFONTAINE
231. EHPAD Les Jardins de Matisse de GRAND QUEVILLY
232. EHPAD Pierre Wadier de TRUN
233. EHPAD Public du Havre Les Escales
234. EHPAD Résidence Albert Jean de LUNERAY

235. EHPAD Résidence du Duc d'AUMALE
236. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
237. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
238. EPSM de CAEN (CHS)
239. Etablissement Public de Santé de BELLEME
240. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
241. Fédération Hospitalière France (FHF)
242. Fédération Hospitalière Privée (FHP)
243. Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Normandie
244. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Alde à la Personne
245. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
246. Fondation Bon Sauveur de La Manche
247. Fondation Hospitalière de LA MISERICORDE
248. GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
249. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
250. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
251. HAD d'ARGENTAN Soins Santé
252. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
253. HAD de CAEN Croix Rouge
254. Hôpital-HAD Croix Rouge Française de BOIS GUILLAUME
255. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabille
256. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
257. Hôpital Local de SEES
258. Hopital local du NEUBOURG
259. Hôpital Privé de CAEN Saint Martin
260. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
261. Imagerie de ROUEN Les Deux Rives
262. Imagerie Médicale du 109 FLERS
263. IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
264. IME/IMPRO du HAVRE La renaissance
265. IME/Itep de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
266. IMS de BOLBEC
267. Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA
268. Itep Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
269. Korian d'OUISTREHAM Thalatta
270. Korian d'ALENCON Le Diamant
271. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do
272. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs
273. Korian de CAEN Brocéliande
274. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde
275. Korian de LISIEUX Villa Bérat
276. Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye

- 277. Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle
- 278. Korian de ROUEN Le Jardin
- 279. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
- 280. Korian de VERNON Nymphéas Bleus
- 281. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette
- 282. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon
- 283. Korian d'IFS Côte Normande
- 284. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune
- 285. Korian de RUGLES La Risle
- 286. Korian SAINT MARTIN D'AUBIGNY William Harvey
- 287. Le Normandy
- 288. MAIA Bocage Ornais
- 289. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
- 290. MAIA Orne Est
- 291. MAIRIE - Association Télémédecine de SAINT GEORGES ROUELLEY
- 292. Maison de Santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY (76)
- 293. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER (50)
- 294. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
- 295. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
- 296. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
- 297. MAS d'EPAIGNES
- 298. MAS d'EVREUX Home Nicolas
- 299. MCE-M3C Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
- 300. Association Régionale Normandys (ARN)
- 301. Nouvel Hôpital de Navarre
- 302. PlaNETh Patient CAEN
- 303. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
- 304. Pôle Santé Ouest Cotentin - LES PIEUX
- 305. Polyclinique d'AVRANCHES La Bale
- 306. Polyclinique de DEAUVILLE
- 307. Polyclinique de LISTIEUX
- 308. Polyclinique de SAINT LO La Manche
- 309. Polyclinique d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin
- 310. Polyclinique du Parc
- 311. PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé
- 312. PSLA d'Honfleur de EQUEMAUVILLE (14)
- 313. PSLA de LA HAYE DU PUITTS
- 314. PSLA de L'AIGLE
- 315. PSLA de SAINT JAMES
- 316. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
- 317. PSLA du Bassin de VIRE
- 318. PSLA DEAUVILLE Côte Fleurie
- 319. PTA Vexin, Maison de Soins et de Promotion de la Santé de GAILLON
- 320. PTA Sud Eure de VERNEUIL SUR AVRE
- 321. P2RS Plateforme Régionale de Ressources et Santé de EVREUX

- 322. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
- 323. Radiologie CAEN Saint Martin
- 324. RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques
- 325. RéPsyRED 76 Réhabilitation Psychosociale
- 326. Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
- 327. Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire
- 328. Réseau ONCO Basse-Normandie
- 329. Réseau ONCO Normand
- 330. Réseau Périnatalité Haute Normandie
- 331. Réseau Respect
- 332. Résidence de la scie de SAINT CRESPIN
- 333. RESOPAL Territoire de Dieppe
- 334. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
- 335. RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques
- 336. SESAME Autisme Normandie
- 337. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais LE HAVRE
- 338. Solgner Ensemble au Pays d'ALENCON
- 339. SOS Médecins de CAEN (14)
- 340. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
- 341. TELAP
- 342. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
- 343. Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé (URAASS)
- 344. Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie
- 345. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie
- 346. URPS Infirmiers Normandie
- 347. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
- 348. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
- 349. Ville de CAEN
- 350. XRAY

Sont convenus des stipulations suivantes :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **21 novembre 2019**.

L'avenant 4 a pour objet :

- ✓ L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
- L'assemblée générale du **21 novembre 2019**, a pris acte du **changement de dénomination** des membres **délibératifs** suivants :
 - ✓ Suite à une fusion-absorption du 30 septembre 2019, CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique devient ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (Les PEPs 50)

- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **21 novembre 2019**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège A « Établissements Sanitaires »

1. AUB Santé (HAD) de SAINT GREGOIRE

Collège B « Ville »

1. Cabinet Médical d'EVREUX
2. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale de COUTANCES
3. Groupe Médical des Eaux Mêlées de DUCLAIR
4. Imagerie Médicale La Licorne de SAINT LO
5. Maison de Santé de GAILLEFONTAINE
6. Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE
7. CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelois

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

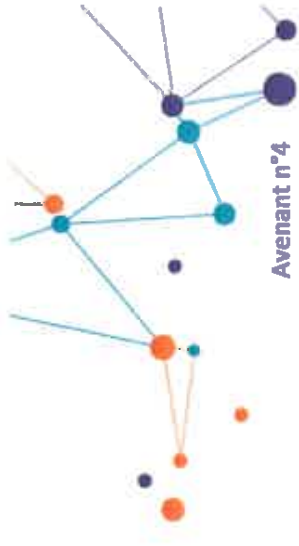
- | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| 1. CCAS d'EVREUX | |
| 2. EHPAD de CAUDEBEC LÈS ELBEUF | Lecallier Leriche |
| 3. EHPAD de CREANCES-LESSAY | CIAS CC Côte Ouest Centre Manche |
| 4. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS | Sainte-Anne |
| 5. EHPAD de ROGERVILLE | Saint Joseph |
| 6. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE | La Demeure Saint-Clair |
| 7. EHPAD de SAINT SENIER DE BEUVRON | Maison d'Accueil du Beuvron |
| 8. EHPAD d'ETRETAT | Etoile du Matin |
| 9. EHPAD d'ISNEAUVILLE | Résidence La Buissonnière |
| 10. LADAPT de CAUDEBEC LES ELBEUF | |

Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »

1. ADMR de MONTVILLE
2. MAIA Centre Orne d'ALENCON
3. PTA Orne de MORTAGNE AU PERCHE
4. Guillaume Centre de Coordination en Cancérologie CAEN

Article III : Modification de l'annexe 1

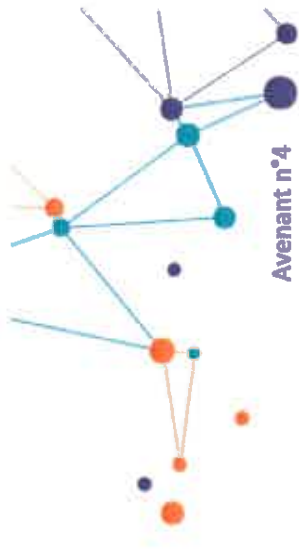
L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :



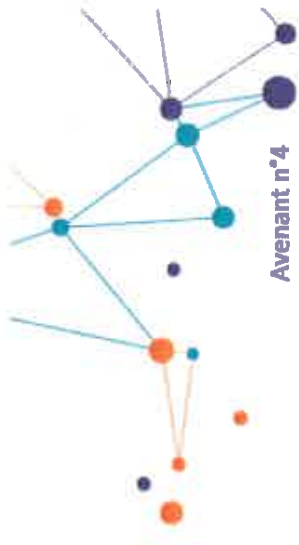
Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mime DESJARDINS Véronique	16,67 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	16,67 €
Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,67 €
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	16,67 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mime KARRER Séverine	16,67 €
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	16,67 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	16,67 €



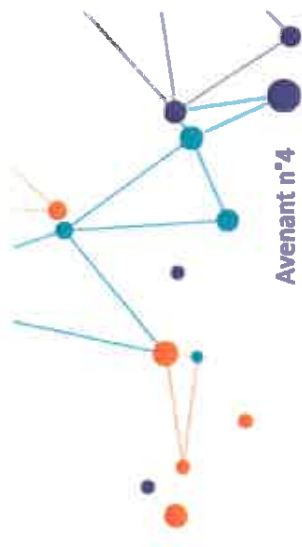
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	16,67 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure- Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,67 €
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	16,67 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Établissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TRELCHAT	16,67 €
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUJET Christelle	16,67 €
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	16,67 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,67 €
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	16,67 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	16,67 €



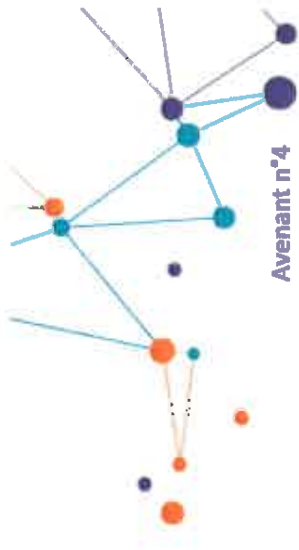
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	Mme PASQUIER Estelle	16,67 €
Centre Hospitalier de BERNAY	Etablissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,67 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	16,67 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	16,67 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme PASQUIER Estelle	16,67 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	16,67 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	16,67 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,67 €
Centre Hospitalier de L'AGILE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AGILE	M. LE BRIERE Jérôme	16,67 €



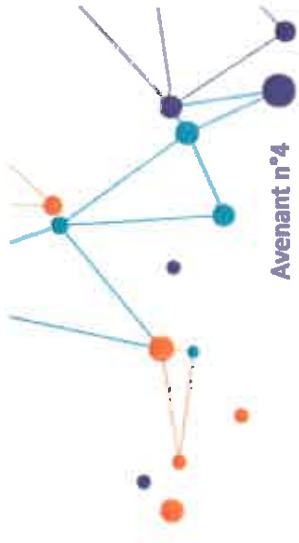
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Établissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	16,67 €
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	Mme PEREZ Tina	16,67 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	16,67 €
Centre Hospitalier de MONT- SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Établissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. DIDIER Catherine	16,67 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,67 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	16,67 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gailliefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,67 €
Centre Hospitalier de PONT- AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. ANQUETIL Bruno	16,67 €
Centre Hospitalier de PONT- L'EVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	16,67 €



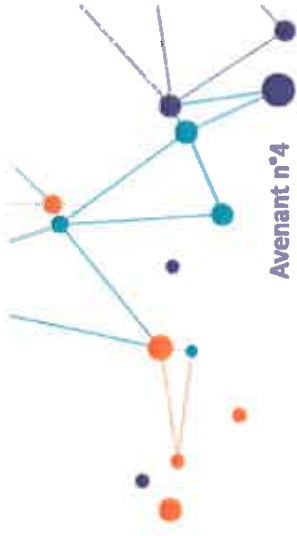
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville ChereI 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,67 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	16,67 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. GLEVAREC Vincent	16,67 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALÉRY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,67 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Vincent	16,67 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	16,67 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	16,67 €
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	16,67 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	16,67 €



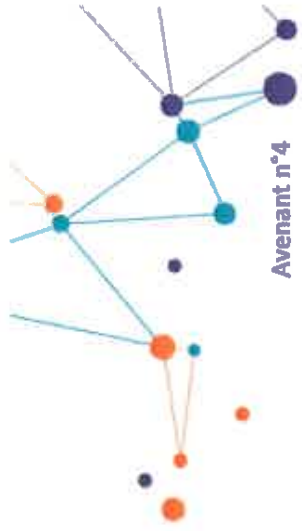
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,67 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	16,67 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	16,67 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. PONCHON François	16,67 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	16,67 €
Clinique du Cèdre BOIS- GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OIJIN Richard	16,67 €
Clinique Saint Antoine BOIS- GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	16,67 €
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Ivan	16,67 €
Clinique de L'Abbaye FECAMP	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	16,67 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lyliá	16,67 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	Mme ARIMANE Odile	16,67 €
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,67 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	16,67 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSE Marie Christine	16,67 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO	16,67 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,67 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	16,67 €
Clinique Des Ormeaux LE HAVRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NINOU-NGINKEU Bertin	16,67 €



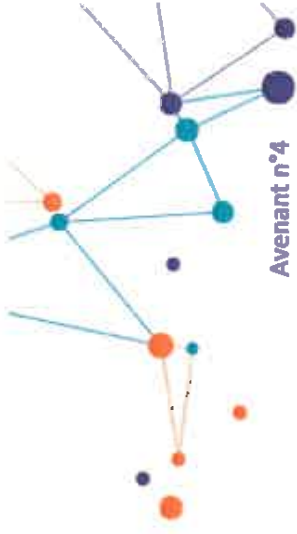
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	25 Rue Félix Faure - BP 177 76195 YVETOT CEDEX	M. WAECHTER Emmanuel	16,67 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,67 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	16,67 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,67 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,67 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	16,67 €
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	16,67 €
Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurablille	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	16,67 €
Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,67 €



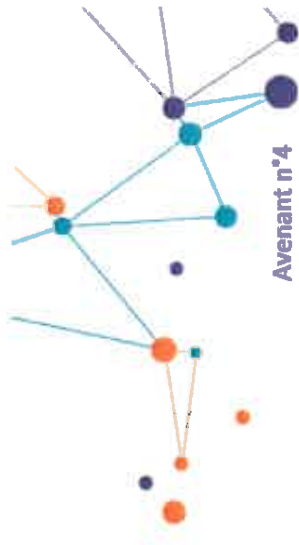
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	16,67 €
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	16,67 €
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	16,67 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. Stéphan VALES	16,67 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,67 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	16,67 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	16,67 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	M. DUMONT Arnaud	16,67 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,67 €
Polyclinique d'AVRANCHES La Baie	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	16,67 €
Polyclinique de CAEN Le Parc	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Gynermer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,67 €
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	16,67 €
Polyclinique de SAINT LO La Manche	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëning 50000 SAINT LO	M. SUSS Philippe	16,67 €
Polyclinique d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE- HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	16,67 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,67 €
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	16,67 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Lucien	16,67 €

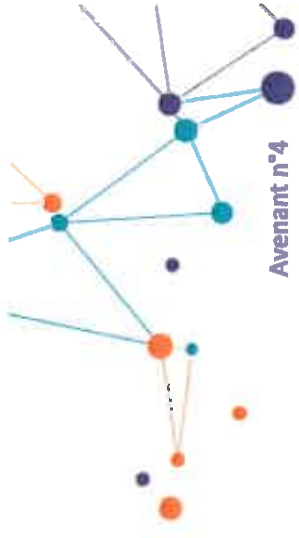


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	16,67 €
Polyclinique de LISIEUX	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. DE LA BOURDONAYE Tanguy	16,67 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Etablissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	16,67 €

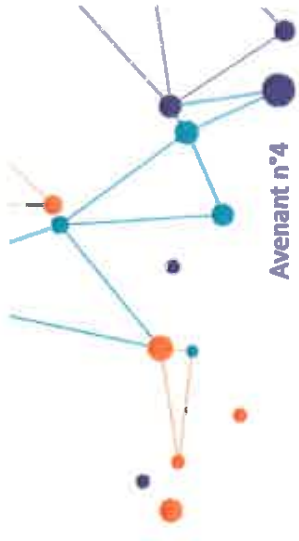


Collège B – Collège « Ville »

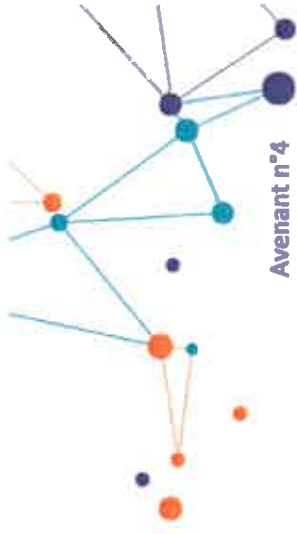
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ADOC Association Déploiement Outils Communicants	Association de type loi 1901	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. FAROY Francis	41,67 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	41,67 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. BODIN Tanguy	41,67 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. BODIN Tanguy	41,67 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	M. BODIN Tanguy	41,67 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française Centre de Santé Infirmier 9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	41,67 €
HAD d'ARGENTAN Soins Santé	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD Anne	41,67 €
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	41,67 €



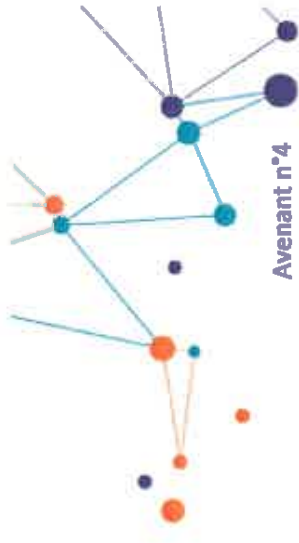
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
SELARL de médecins ILC M TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	41,67 €
Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY	En cours	Mairie 50210 RONCEY	M. LANÉRY François	41,67 €
Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	41,67 €
PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé	Association de type loi 1901	Cabinet Médical - Pôle Vaulleuard - 9 bis rue du Ponce 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. LEMONNIER Franck	41,67 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	41,67 €
PSLA de LA HAYE DU PUITTS Sisa Sabinius	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUITTS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	41,67 €
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	41,67 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	41,67 €
PSLA de VILLEDIEU LES POELES	Société civile de moyens	24 rue du Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	M. BATAILLE Olivier	41,67 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	41,67 €
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	41,67 €
X-RAY Expert en radiologie	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	Dr PUJECH Nicolas	41,67 €
CIM - Centre d'Imagerie Médicale Saint Quentin	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	Mme SERRA Paola	41,67 €
PSLA du Canton d'Honnfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	Mme BRULLARD-DELAMARE Sandrine	41,67 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille 14000 CAEN	M. GUILLEMETTE Eric	41,67 €
HAD Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON	Association déclarée	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	M. BAROUKH Claude	41,67 €
Association Télé médecine de SAINT GEORGES	Association	mairie 26 Grande Rue 51720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Mme JOSROLAND Suzy	41,67 €
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	41,67 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soin Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	41,67 €
Maison de santé du Pays Neufchâtelois NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	41,67 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	41,67 €
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	41,67 €
Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	41,67 €
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	41,67 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	41,67 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE	SISA	34 route de la Capelle 76780 CROISY SUR ANDELLE	M. BOISDIN Guillaume	41,67 €

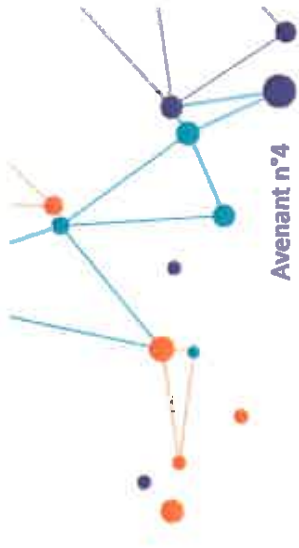


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	41,67 €
CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelois	Association	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. FRICHET Jacques	41,67 €



Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

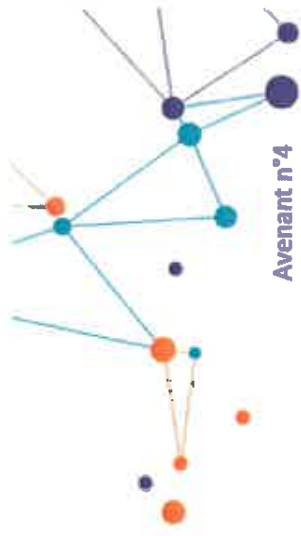
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucci La Glacière 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GRUSON Luc	5,10 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORBIER Pascal	5,10 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	5,10 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	5,10 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	5,10 €
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	5,10 €
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	5,10 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gériatologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	5,10 €



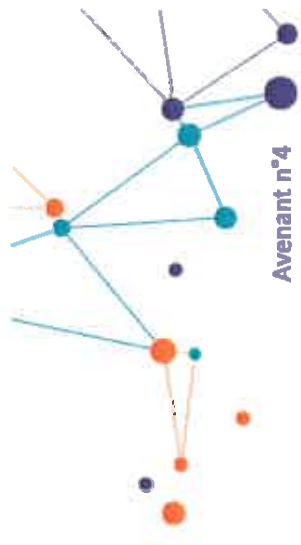
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico-Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	M. LEMOIGNE Henri	5,10 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6, avenue de Giattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	5,10 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	5,10 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico-Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	5,10 €
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	5,10 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pîtrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme GAMBIER Elise	5,10 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	5,10 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	5,10 €
EHPAD d'AUMAIE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-Social	3 Rue Soeur Badliou 76390 AUMAIE	M. GUILARD Christophe	5,10 €



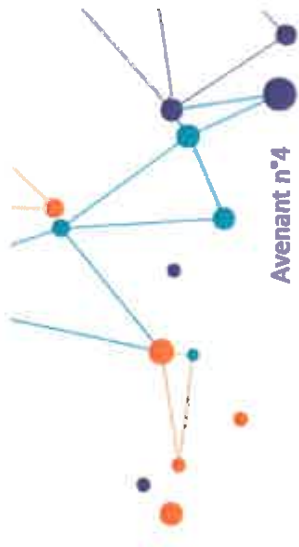
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	5,10 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Martines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTET Marie	5,10 €
EHPAD de BARENTON Elisabeth Vézard	Établissement social et médico-social communal	162 rue de Montéglise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	5,10 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	5,10 €
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	5,10 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	5,10 €
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	5,10 €
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Etablissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme MILLAN Nelly	5,10 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	Mme THIAM Paule	5,10 €



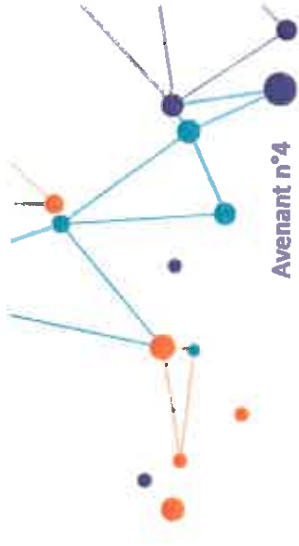
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. PANNIER Philippe	5,10 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	5,10 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	5,10 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	5,10 €
EHPAD de CAEN Beauileu	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	5,10 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Établissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme SEON Pauline	5,10 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfiâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	5,10 €
EHPAD de CAEN La Demi Lune Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPPER Gaétan	5,10 €
EHPAD de CAEN La Palmerale Groupe Les Matines	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	5,10 €



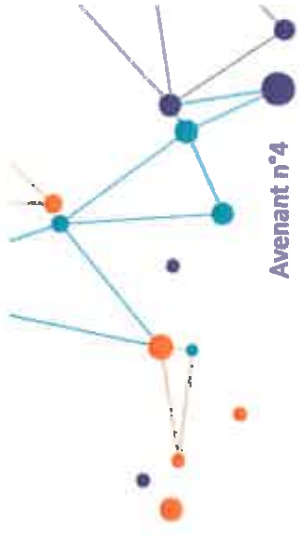
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme HAUBERT Stéphanie	5,10 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	5,10 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	5,10 €
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	M. LEBRETON Bertrand	5,10 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	5,10 €
EHPAD de CAUDEBEC LES ELBEUF Lecallier Lefche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	5,10 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	5,10 €
EHPAD de CERENCES Lemprière- Lefebvre	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	5,10 €



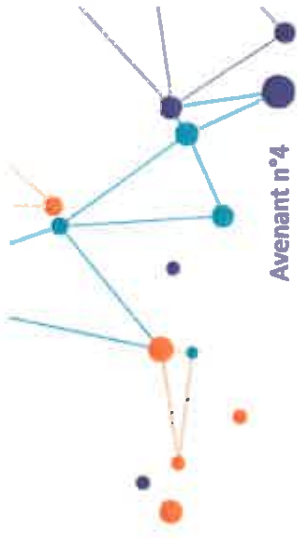
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	5,10 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	5,10 €
EHPAD de CETON Résidence Meyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	5,10 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	M. THIEBE Eric	5,10 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille	Etablissement social et médico-social	7 rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	5,10 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Général de Gaulle BP 67 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme LEGRAND Vanessa	5,10 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Etablissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	M. SLAVIC Vincent	5,10 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	5,10 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. BODIN Tanguy	5,10 €



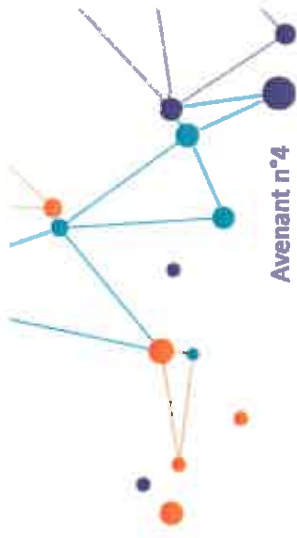
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CONCHES-EN-OUICHE	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	5,10 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme DILASSER Aurélie	5,10 €
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	5,10 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelyne	5,10 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	5,10 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalla	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	5,10 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	5,10 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	5,10 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	5,10 €



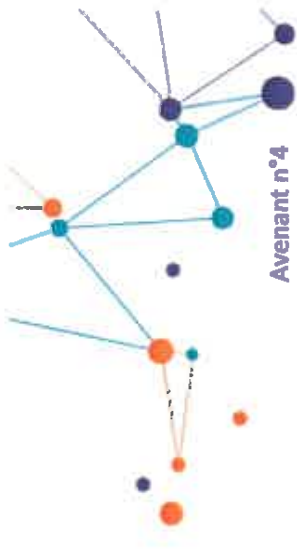
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	5,10 €
EHPAD de DUCEY Résidences Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	5,10 €
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CHELKA Valérie	5,10 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	5,10 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullès 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOUE Thomas	5,10 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufrères	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	5,10 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	5,10 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	5,10 €



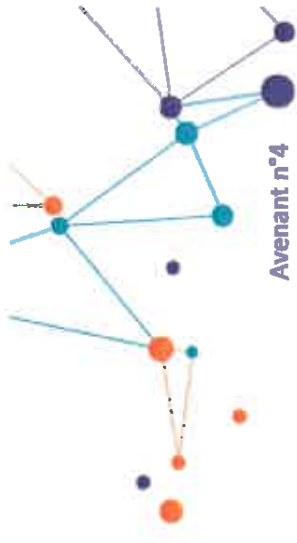
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	5,10 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Établissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	5,10 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bols	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	5,10 €
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. BEAUMONT Vincent	5,10 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	M. LE MESTRE Christophe	5,10 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Établissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	M. SLAVIC Vincent	5,10 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	5,10 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Établissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	M. AMELINE Philippe	5,10 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	5,10 €



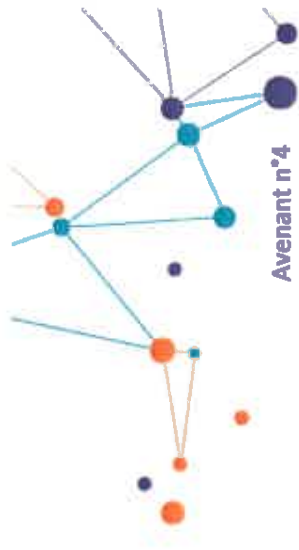
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	5,10 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	5,10 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	5,10 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	5,10 €
EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces	Etablissement public Autonome	4 rue des Ecoles 50640 LE TEILLEUL	M. VIVIER Laurent	5,10 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN- CINGLAIS Les Opallines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	5,10 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	5,10 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme BOUVIER Patricia	5,10 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacré	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme LEVEUGLE Dominique	5,10 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	5,10 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	5,10 €
EHPAD de MARGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	5,10 €
EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins	Etablissement public local social et médico-social	16 Rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	5,10 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis	Etablissement social et médico-social communal	rue Ernest de la porte 76710 MONTVILLE	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	5,10 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LESAGE Rachel	5,10 €
EHPAD de NOTRE DAME DE BONDEVILLE La Côte de Velours	Etablissement Public Autonome	3 Rue de l'Abbaye 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme MONGAUX-MASSE	5,10 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	5,10 €



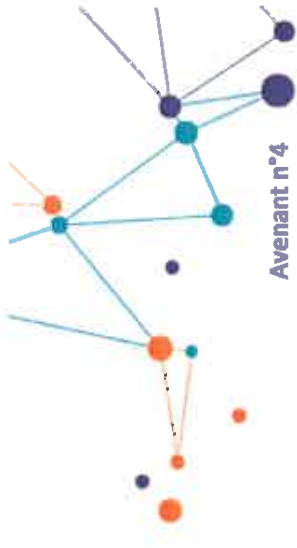
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Établissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	5,10 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	5,10 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilléuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	5,10 €
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	5,10 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 ru du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	5,10 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	5,10 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	M. EMO Jean-Luc	5,10 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	5,10 €
EHPAD de ROUEN Sacré Cœur d'Ernemont	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	7 Rue d'Ernemont 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	5,10 €



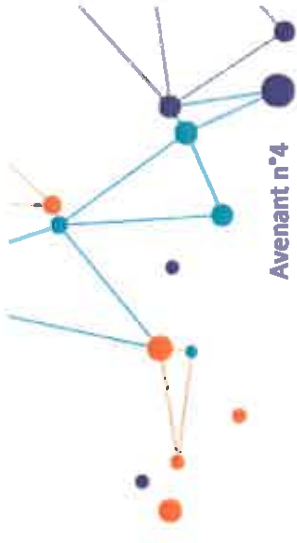
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme ELLEBOODE Laurence	5,10 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme MILLAN Nelly	5,10 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. LECOQ Denis	5,10 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme ARABEYRE Corinne	5,10 €
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	5,10 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	5,10 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY	5,10 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périthérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	5,10 €
EHPAD de SAINT GATIEN Les Matines	SAS	2 Rue des Brioleurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	5,10 €



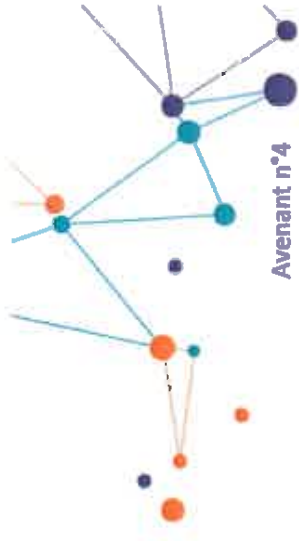
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	5,10 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	5,10 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	5,10 €
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	5,10 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	5,10 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	M. JAMMET Philippe	5,10 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maïwenn THOËR LE BRIS	5,10 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOOT Sylvie	5,10 €
EHPAD de SAINT Eglise	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINT Eglise	M. LEBRETON Bertrand	5,10 €



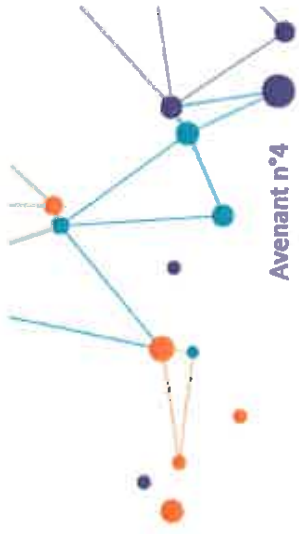
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EH PAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	5,10 €
EH PAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	5,10 €
EH PAD de THAON Résidence du Parc	Établissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme CINJAERE Corinne	5,10 €
EH PAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Établissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	5,10 €
EH PAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	5,10 €
EH PAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	5,10 €
EH PAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	5,10 €
EH PAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles Mutualité	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EH PAD de TREVIERES L'Hexagone	Établissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	M. LEMOINE Aurélien	5,10 €



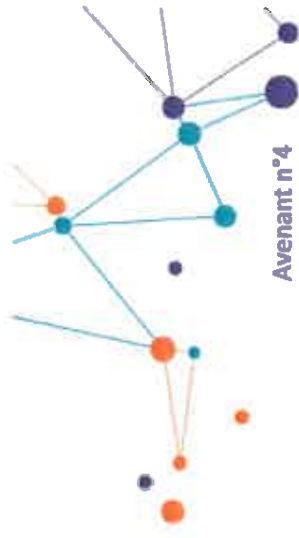
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme LE DIZES Gaëlle	5,10 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	5,10 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadler	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. DELAHAIS Olivier	5,10 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	M. DUTOUR Geoffrey	5,10 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGIE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	5,10 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	5,10 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	5,10 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	M. DELAHAIS Olivier	5,10 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	5,10 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	5,10 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme CHARNET Sonia	5,10 €
EHPAD d'EVREUX Augustin Azemia	Centre communal d'action sociale (CCAS)	66 Rue St Germain 27000 EVREUX	Mme JOSSELIN Manon	5,10 €
EHPAD d'EVREUX La Filandière	Centre communal d'action sociale (CCAS)	1 Rue des Marailleurs 27000 EVREUX	Mme JOSSELIN Manon	5,10 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	5,10 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	5,10 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	5,10 €



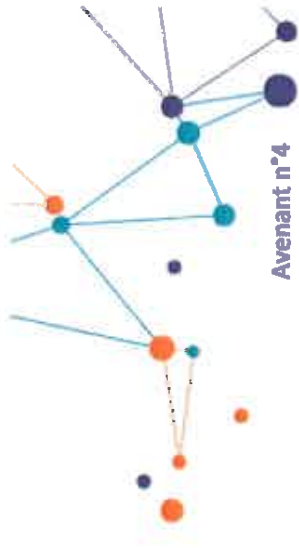
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	5,10 €
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	5,10 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	5,10 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	5,10 €
EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre Mutualité	Organisme mutualiste	78 Rue Saint Just 76600 LE HAVRE	M. BODIN Tanguy	5,10 €
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	5,10 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	5,10 €
EHPAD La Demeure Saint-Clair SAINT CLAIR SUR L'ELLE	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	5,10 €



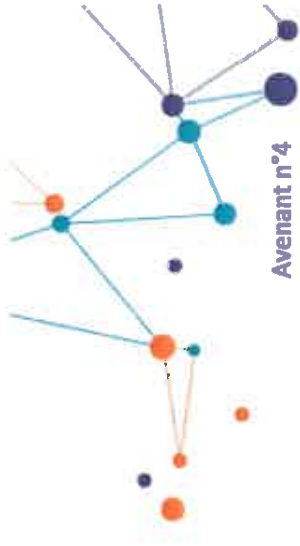
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD Publics du Havre Les Escalles	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orian 76086 LE HAVRE	M. MARTIN Grégory	5,10 €
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	5,10 €
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	5,10 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	5,10 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE	Groupe de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme GHAZALI Latifa	5,10 €
HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	5,10 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahun - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	5,10 €
IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme FERRAND Sandrine	5,10 €



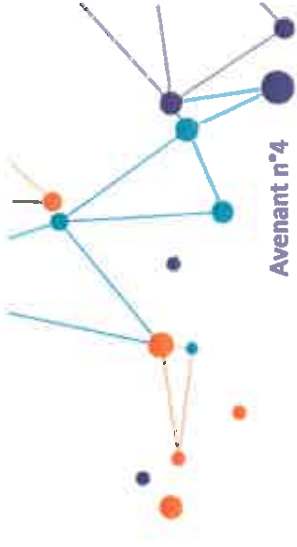
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
IME/IMPRO du HAVRE La renaissance	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	49, Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PAGE Christine	5,10 €
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	Mme COMETA Yolande	5,10 €
ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	5,10 €
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. DAGOREAU Mathieu	5,10 €
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	5,10 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	M. PERNA Francis	5,10 €
KORIAN de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	M. BURDERZY Syéphane	5,10 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	5,10 €



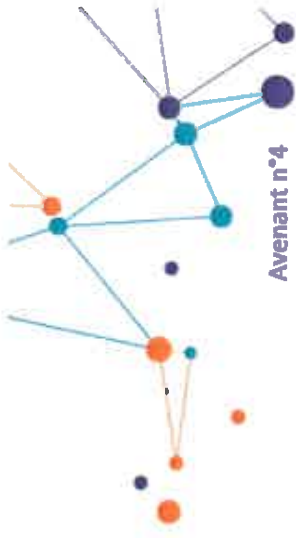
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIBA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEQUY Lory	5,10 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	5,10 €
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. LABALME Philippe	5,10 €
Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle - STEFMA - EHLB	Société anonyme	17 Rue des Champs 27910 PERRIERS SUR ANDELLE	Mme TROILLET Christine	5,10 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	5,10 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	5,10 €
Korian de RUGLES La Risle - MIF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	5,10 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHV8	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	5,10 €
Korian d'EQUEURDREVILLE La Gôlette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	5,10 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	5,10 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. GUILLOUARD David	5,10 €
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	5,10 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Héléne	5,10 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Artisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélla	5,10 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme COLLIER Maggy	5,10 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. LECACHELEUX	5,10 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	Mme BOBOVNIKOSS Anne-Sophie	5,10 €

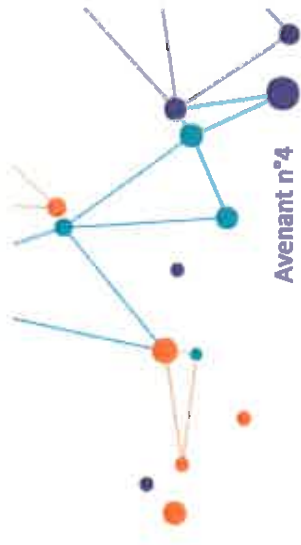


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
MCE-M3C Mutualisation Coopération Emploi – Médico- Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	5,10 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	5,10 €
SESAME Autisme Normandie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	Mme DUFRANNE Aurélie	5,10 €
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	5,10 €

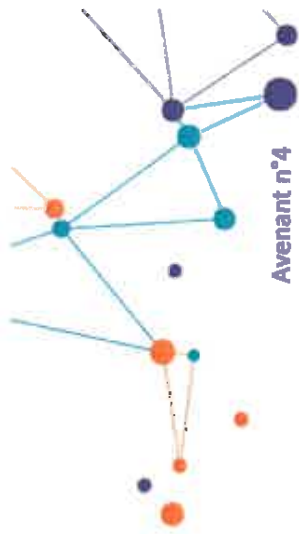


Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

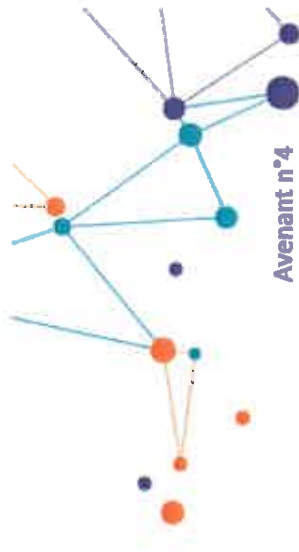
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
MAIA Autour de la Personne Agée - CLJC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. DANTAN Frédéric	27,03 €
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bénigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,03 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Maraise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	27,03 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	27,03 €
APRIC Amélioration de la Prise en charge de l'insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	27,03 €
Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	27,03 €
CDPSM Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. BOITTEAUX Gérard	27,03 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	27,03 €



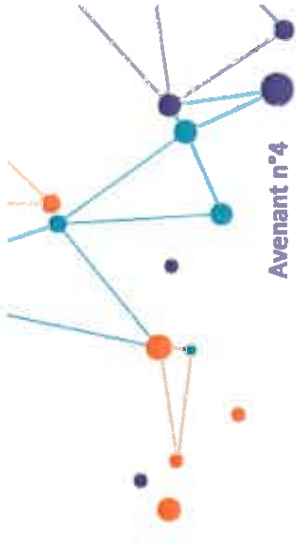
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	27,03 €
MAIA Bocage Ormais	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	27,03 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPEY Etienne	27,03 €
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBAHI Ophélie	27,03 €
NormanDys Réseau de Santé Pédiatrique	Association de type loi 1901	CHU Clemeceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	27,03 €
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation à domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OIJIN Richard	27,03 €
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOS Bénédictte	27,03 €
RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques Pouvoir permanent LEBARBÉY Céline	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
RéPsy 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VICENZUTTI Lucien	27,03 €
DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf	Association déclarée	44 bd Stanislas Girardin 76140 LE PETIT QUEVILLY	Mme LHOPITEAU Geneviève	27,03 €
Réseau ONCO Basse-Normandie	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €
Réseau ONCO Normand	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	27,03 €
Réseau Périnatalité Eure Seine Maritime	Association de type loi 1901	1, Rue de Germont 76031 ROUEN	M. BRUJEL Henri	27,03 €
Réseau Respect	Association déclarée	337 Avenue du Bois au Coq 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	27,03 €
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	27,03 €
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques	Association déclarée	38 Rue Grand Pont 76000 ROUEN	M. BOURRE Bertrand	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	M. LEROY François	27,03 €
TELAP	Association de type loi 1901	PFRS rue des Rochambelles 14000 CAEN	Mme DOMP MARTIN Anne	27,03 €
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	27,03 €
PTA Vexin Maison de Sols et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSILBER Pierre	27,03 €
CLJC Ouest Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	27,03 €
P2RS de Normandie Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
Dépistage des Cancers Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	Mme D'ORNANO Anne	27,03 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	27,03 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	1 place de la Halle au Blé 61000 ALENCON	Mme GUILLOTTEL Nadège	27,03 €
ADMR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	27,03 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Hale 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
SYNERPA Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. Jean Marc Venard
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. COULET Jean Michel
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

Collège E – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
Ville de CAEN	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-10-002

**DECISION DU 10 JUIN 2020 PORTANT
MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE
DE PHARMACIE SELARL « PHARMACIE
COQUARD» A TOTES (76890)**

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE
SELARL « PHARMACIE COQUARD » SUR LA COMMUNE DE TÔTES (76890)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1^{er} février 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral de la Seine-Inférieure du 4 janvier 1943 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie à TÔTES (licence n° 121) ;

VU l'arrêté préfectoral de la Seine-Maritime du 11 août 2009 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie ayant pour enseigne commerciale « PHARMACIE COQUARD » située 16 rue Guy de Maupassant à TÔTES (licence n°121) ;

VU la décision de la Directrice Générale l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 14 janvier 2019 portant transfert de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE COQUARD » du 16 rue Guy de Maupassant à TÔTES (76890) vers La parcelle cadastrée ZK146 sise RD 927 à TÔTES (76890) (licence n°76#000696) ;

VU la décision du 27 mars 2020 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 27 mars 2020 ;

VU l'attestation de numérotation du 9 juin 2020 de la mairie de TÔTES (76890), transmis à l'Agence Régionale de Santé de Normandie le 9 juin 2020 par le cabinet juridique HELORY AVOCATS sis 18 rue de la Fonderie 67000 STRASBOURG, représentant l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE COQUARD », attestant de l'adresse définitive de l'officine de pharmacie : 3 rue des Quatre Vents 76890 TÔTES, en vue de sa rectification ;

CONSIDERANT que la demande de modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'article 1er de la décision de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 14 janvier 2019 portant transfert de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE COQUARD », objet de la licence de transfert n°76#000696 sur la commune de TÔTES est modifié. La nouvelle adresse de l'officine de pharmacie est la suivante : 3 rue des Quatre Vents 76890 TÔTES.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 10 JUIN 2020

P/ La Directrice générale,
Le Directeur de l'Offre de Soins,



Kevin LULLIEN

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-05-004

**DECISION DU 5 JUIN 2020 PORTANT
MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE
PHARMACIE SELARL "PHARMACIE MARMONTEL"
SUR LA COMMUNE DE FALAISE (14700)**

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE
SELARL « PHARMACIE MARMONTEL » SUR LA COMMUNE DE FALAISE (14700)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1^{er} février 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du Calvados du 4 mai 1943 autorisant la création d'une officine de pharmacie à FALAISE, 9 place Saint Gervais, objet de la licence n° 61 ;

VU l'arrêté préfectoral du Calvados du 21 février 2003 d'enregistrement de la déclaration d'exploitation n° 764 de la SELARL « PHARMACIE MARMONTEL » représentée par Monsieur Thierry MARMONTEL, sise à FALAISE, 9 place du Docteur German, à compter du 1^{er} mars 2003 (licence n° 61) ;

VU la décision du 27 mars 2020 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 27 mars 2020 ;

VU l'attestation de numérotation du 15 mai 2020 de la mairie de FALAISE (14700) transmise à l'Agence régionale de santé de Normandie le 4 juin 2020 par le cabinet LLA, experts-comptables, sis Parc Athéna, 8 rue Jane Addams 14280 SAINT-CONTEST, représentant l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE MARMONTEL », attestant de l'adresse définitive de l'officine de pharmacie : 1 rue Georges Clémenceau à FALAISE (14700), en vue de sa rectification ;

CONSIDERANT que la demande de modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du Calvados du 4 mai 1943 autorisant la création de l'officine de pharmacie située à FALAISE, 9 place Saint Gervais, objet de la licence n° 61, est modifié. La nouvelle adresse de l'officine de pharmacie est la suivante : 1 rue Georges Clémenceau 14700 FALAISE.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 05 JUIN 2020

P/ La Directrice générale,
Le Directeur de l'Offre de Soins,


Kevin LULLIEN

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-05-26-003

Décision portant regroupement administratif du Service d'Accueil de Jour et de Soins (SAJES) "Les Petites Mains" situé à Beaumont le Roger (n° Finess 027 001 653 8) et du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Troubles du Spectre Autisme (SESSAD TSA) situé à Beaumont le Roger (n° Finess 27 002 754 3), géré par l'Association ADAPEI 27

DECISION

Portant regroupement administratif du Service d'Accueil de Jour et de Soins (SAJES) « Les Petites Mains » situé à Beaumont le Roger (n° Finess 27 001 653 8) et du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile Troubles du Spectre Autistique (SESSAD TSA) situé à Beaumont le Roger (n° Finess 27 002 754 3), gérés par l'association ADAPEI 27

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment son article L312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Normandie ;

VU la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 19 février 2020 ;

VU la décision du 23 octobre 2019 relative à l'actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie (PRIAC) de Normandie 2019-2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2006 portant création d'un SAJES (Service d'Accueil de Jour et d'Education Spécialisée) pour un fonctionnement de 24 places pour des enfants et adolescents de 3 à 18 ans atteints d'un syndrome autistique ;

VU la décision du 15 septembre 2015 portant extension de la capacité du SESSAD TSA à 6 places pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans avec autisme et autres troubles envahissants du développement ;

VU la décision du 27 avril 2017 portant transfert de l'autorisation du SESSAD TSA de Beaumont le Roger accordée à l'association Les Papillons Blancs de l'Eure vers l'association ADAPEI 27 ;

VU la réunion du comité de pilotage du 14 juin 2019 dans le cadre de la contractualisation du CPOM qui acte le regroupement du SAJES « Les Petites Mains » de Beaumont le Roger et du SESSAD TSA de Beaumont le Roger, en un budget unique à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT que le CPOM 2020-2024 prévoit l'évolution des établissements et services du secteur Enfance vers des dispositifs d'accompagnement permettant la scolarisation en milieu ordinaire et notamment le regroupement administratif et financier du SAJES « Les Petites Mains » et du SESSAD TSA ;

CONSIDERANT que ce regroupement administratif n'a pas d'incidence financière sur l'enveloppe régionale limitative ;

CONSIDERANT que le SAJES « Les Petites Mains » a 18 places installées sur 24 places autorisées :

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé au regroupement du SAJES « Les Petites Mains » situé 9, rue des Champs 27170 Beaumont le Roger et du SESSAD TSA situé 9, rue des Champs 27170 Beaumont le Roger gérés par l'association ADAPEI 27, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La nouvelle dénomination de ce service sera le SAJES TSA. Ce service est autorisé pour un fonctionnement de 24 places à destination d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans avec autisme et autres troubles envahissants du développement.

ARTICLE 2 : Le numéro FINESS conservé, sera le numéro FINESS du SAJES « Les Petites Mains » n° FINESS 27 001 653 8.

Le numéro FINESS 27 002 754 3 du SESSAD TSA est supprimé.

ARTICLE 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité Juridique : Association ADAPEI 27 N° FINESS : 27 002 826 9 Code statut juridique : 60 – association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Entité Etablissement : SAJES TSA N° FINESS : 27 001 653 8 Code catégorie : 182 – service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire - SESSAD Mode de financement : 34 – ARS/DG
Code discipline d'équipement : 844 - tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 437 – Troubles du spectre de l'autisme Code mode fonctionnement : 16 – prestation en milieu ordinaire Capacité totale autorisée : 24 places	

ARTICLE 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée jusqu'à la date d'expiration de la première autorisation du SAJES « Les Petites Mains », n° FINESS 27 001 653 8, soit le 30 mai 2021. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Si la présente autorisation fait l'objet de modifications ultérieures ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : La Directrice de l'autonomie par intérim de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Caen, le 26 MAI 2020

La Directrice générale



Christine GARDEL

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-05-26-002

Décision portant renouvellement d'autorisation du Service
d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
Handicapés (SAMSAH) géré par l'Association Les
Papillons Blancs de Pont-Audemer et des cantons de la
Risle

DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPES (SAMSAH) GERE PAR L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE PONT-AUDEMER ET DES CANTONS DE LA RISLE

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

VU la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 19 février 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2005 portant création d'un Service d'Accueil Médicalisé et de Soins pour Adultes Handicapés de 5 places à Pont-Audemer géré par l'association « Les Papillons Blancs des Cantons de la Risle » ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006 portant extension de 10 places du Service d'Accueil Médicalisé et de soins pour Adultes Handicapés à Pont-Audemer géré par l'association « Les Papillons Blancs des Cantons de la Risle » augmentant sa capacité total à 15 places ;

VU l'évaluation externe en date du 29 avril 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants et permettent le renouvellement ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins fixés par le ou les schémas ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les SI respectivement prévus aux articles L 312-8 et L312-9 du CASF ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement d'autorisation du SAMSAH géré par l'association « Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle » est autorisé pour 15 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

ARTICLE 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle N° FINESS : 27 000 899 8 Code statut juridique : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : SAMSAH N° FINESS : 27 001 403 8 Code catégorie : 445 - SAMSAH Mode de financement : 57-ARS/Dot. globalisée
--	--

Code discipline d'équipement : 966 – Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées
Code clientèle : 10 – tous types de déficiences personnes handicapées
Code mode fonctionnement : 16 – prestation en milieu ordinaire
Capacité précédente : 15 places
Capacité totale autorisée : 15 places

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 2 mars 2020. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Si la présente autorisation fait l'objet de modifications ultérieures ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture l'Eure.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

ARTICLE 6 : La Directrice générale adjointe de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Caen, le 26 MAI 2020

La Directrice générale



Christine GARDEL

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-05-26-004

Décision portant renouvellement d'autorisation du Service
d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
géré par l'Association Les Papillons Blancs de
Pont-Audemer et des cantons de la Risle

DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD) GERE PAR L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE PONT-AUDEMER ET DES CANTONS DE LA RISLE

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

VU la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 19 février 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2005 portant création d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile de 10 places à Pont-Audemer géré par l'association « Les Papillons Blancs des Cantons de la Risle » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 2006 portant extension de 10 places du d'Education Spéciale et de Soins à Domicile à Pont-Audemer géré par l'association « Les Papillons Blancs des Cantons de la Risle » augmentant sa capacité total à 20 places ;

VU l'évaluation externe en date du 29 avril 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants et permettent le renouvellement ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins fixés par le ou les schémas ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les SI respectivement prévus aux articles L 312-8 et L312-9 du CASF ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement d'autorisation du SESSAD géré par l'association « Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle » est autorisé pour 15 ans à compter du 2 mars 2020.

ARTICLE 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité Juridique : Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle N° FINESS : 27 000 899 8 Code statut Juridique : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : SESSAD N° FINESS : 27 001 422 8 Code catégorie : 182 – service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire Mode de financement : 57 – ARS/Dot. globalisée
--	--

Code discipline d'équipement : 844 – tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques
Code clientèle : 10 – tous types de déficiences personnes handicapées
Code mode fonctionnement : 16 – prestation en milieu ordinaire
Capacité précédente : 20 places
Capacité totale autorisée : 20 places

ARTICLE 3 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 2 mars 2020. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Si la présente autorisation fait l'objet de modifications ultérieures ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture l'Eure.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

ARTICLE 6 : La Directrice générale adjointe de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Caen, le 26 MAI 2020

La Directrice générale



Christine GARDEL

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-03-005

**DECISION PORTANT TRANSFERT DE L'OFFICINE
DE PHARMACIE SARL "PHARMACIE MATHIEU"
SISE RUE EDOUARD LEGRAND A MATHIEU(14920)**

DECISION PORTANT TRANSFERT DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » SISE RUE EDOUARD LEGRAND A MATHIEU (14920)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 relatifs aux modalités de création, de transfert, de regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

VU le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1^{er} février 2017 ;

VU le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1^o du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

VU le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

VU l'arrêté préfectoral du Calvados du 22 novembre 1979 portant création d'une officine de pharmacie, par dérogation, à MATHIEU, rue Edouard Legrand (licence n° 261) ;

VU la décision du 27 mars 2020 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 27 mars 2020 ;

VU le certificat d'inscription du 3 juillet 2012 au tableau A de l'Ordre national des pharmaciens de Madame Christine HAMEL, inscrite sous le numéro national d'identification RPPS 10000902238, pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » située rue Edouard Legrand à MATHIEU (14920) ;

VU la demande de transfert réceptionnée le 27 février 2020, présentée par l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », représentée par Madame Christine HAMEL, tendant au transfert de son officine de pharmacie de la rue Edouard Legrand à MATHIEU (14920) vers le 23 rue de la Chaussée à MATHIEU (14920) et réputée complète le 27 février 2020 ;

VU les courriers du 2 mars 2020 envoyés pour demande d'avis au représentant régional désigné de chaque syndicat représentatif de la profession et au Conseil de l'ordre des pharmaciens territorialement compétent, conformément à l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

VU le mail du 2 avril 2020 en réponse aux remarques du pharmacien inspecteur de l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 24 mars 2020 ;

VU l'avis du représentant régional désigné pour la Normandie de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine transmis le 27 mars 2020 ;

VU l'avis du pharmacien inspecteur de l'Agence régionale de santé de Normandie relatif aux conditions minimales d'installation prévues aux articles R.5125-8, R.5125-9 et R.5125-10 du code de la santé publique en date du 3 avril 2020 ;

VU l'avis du représentant régional désigné pour la Normandie de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France en date du 21 avril 2020 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Normandie en date du 30 avril 2020 ;

CONSIDERANT QUE le transfert de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », implantée rue Edouard Legrand à MATHIEU (14920) est demandé en vue d'une installation vers le 23 rue de la Chaussée à MATHIEU (14920) ;

CONSIDERANT QUE la population municipale de la commune de MATHIEU (14920), où le transfert est projeté, est de 2223 habitants au dernier recensement INSEE, selon le décret 2019-1546 du 30 décembre 2019, authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, et que la commune de MATHIEU est desservie par 1 officine de pharmacie ;

CONSIDERANT QUE le lieu d'origine de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » est situé en centre-bourg de la commune de MATHIEU ; qu'elle est la seule de la commune ;

CONSIDERANT QUE le lieu d'accueil de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », situé à 750 mètres à pied par chemin piétonnier ou en voiture, se situe dans la nouvelle zone d'aménagement concerté « ZAC de la Gare », projet soutenu par la municipalité, et qui intègre dans le Programme Local de l'Habitat la construction de 100 logements sur 5 ans (2019-2024), et de 225 logements sur 12 ans, dont une part de logements locatifs sociaux, logements en accession abordables aux ménages primo-accédant ou à faibles revenus et logements destinés aux seniors ;

CONSIDERANT QUE quatre des six officines de pharmacies les plus proches à moins de 7 km en voiture du lieu d'origine de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », situées sur les communes de BIEVILLE-BEUVLLE, EPRON, COLLEVILLE-MONTGOMERY et SAINT-CONTEST, se retrouvent plus éloignées d'environ 700 mètres après transfert de cette dernière ;

CONSIDERANT QUE le lieu de transfert de la SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », très visible et à côté du futur pôle de santé de la commune avec professions médicales et paramédicales, dispose devant l'officine de 7 emplacements de stationnement, dont un pour les personnes à mobilité réduite devant l'entrée de l'officine transférée, et est situé à 750 mètres à pied ou en voiture du lieu d'origine de la pharmacie ; qu'il n'y a pas d'abandon de clientèle et qu'il s'agit d'un transfert de proximité intra communal ;

CONSIDERANT QUE la commune de MATHIEU est desservie par plusieurs allers et retours par jour ouvrable entre CAEN et MATHIEU de la ligne de bus N°33 du réseau Twisto de l'agglomération Caennaise ; qu'au fur et à mesure de la réalisation de la « ZAC de la Gare », il est prévu la modification du trajet de la ligne de bus N°33 afin de desservir cette dernière ;

CONSIDERANT QUE l'accès piétons se réalise depuis le parking jusqu'à l'entrée de la pharmacie suivant une pente permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT QUE l'emplacement de transfert de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » près du pôle médical de la commune, dispose d'une meilleure visibilité et accessibilité par les nombreuses places de stationnement à proximité, permettant un service rendu à la population plus adapté et qu'il peut garantir un accès permanent du public et assurer un service de garde et d'urgence ;

CONSIDERANT QUE le lieu de transfert de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » dispose également pour son accessibilité, de la transformation de la voie cyclable de la rue de la Chaussée partant du bourg de MATHIEU vers l'emplacement de transfert envisagé, en chemin piétonnier aménagé sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite et disposant d'un éclairage public du cœur de bourg jusqu'au pôle de santé situé à côté de l'officine transférée ;

CONSIDERANT QU'UN service de livraison à domicile de médicaments, sur demande urgente du patient, est possible pour les personnes isolées et nécessiteuses, par engagement de Madame Christine HAMEL, titulaire de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » ; qu'il n'y a pas d'abandon de clientèle qui continue à être desservie dans le lieu d'implantation envisagé ;

CONSIDERANT QUE le transfert ne compromet pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidant dans le lieu d'origine de la pharmacie ;

CONSIDERANT QUE le local actuel, peu visible, ne répond pas de manière optimale aux exigences des nouvelles missions des pharmaciens ; qu'il présente une accessibilité difficile aux personnes à mobilité réduite du fait de la pente du parking étroit ; qu'il ne dispose pas d'emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite et qu'il ne permet pas des travaux d'agrandissement ou d'aménagement ; qu'il y a amélioration des conditions d'exercice et du service de santé publique dans les nouveaux locaux ;

CONSIDERANT QUE le nouveau local répond aux obligations imposées par les normes législatives et réglementaires applicables aux pharmacies en matière de sécurité, de confidentialité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT QUE la nouvelle implantation de l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU » permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population desservie et résidant dans le lieu d'accueil de la pharmacie du fait du respect des conditions d'accessibilité de la nouvelle officine et des conditions minimales d'installation permettant la réalisation des missions des pharmaciens d'officine prévues à l'article L.5125-1-1 A du code de la santé publique ;

CONSIDERANT QU'il ressort de l'ensemble de ces éléments que les conditions d'exercice de la profession et d'accueil répondent aux exigences réglementaires ; que la couverture des besoins en médicaments de la population est réputée acquise ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande de transfert présentée par l'officine de pharmacie SARL « PHARMACIE DE MATHIEU », représentée par Madame Christine HAMEL, tendant au transfert de son officine de pharmacie de la rue Edouard Legrand à MATHIEU (14920) vers le 23 rue de la Chaussée à MATHIEU (14920), est accordée.

ARTICLE 2 : La licence de transfert accordée est enregistrée sous le numéro 14#000434 et se substitue à la licence n° 14#000261 à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

ARTICLE 3 : La présente décision ne prend effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification. La licence est caduque de plein droit si, à l'issue du délai de trois mois, la pharmacie n'est pas ouverte au public dans les deux ans à compter de la notification de l'arrêté de licence, sauf prolongation de ce délai en cas de force majeure constatée.

ARTICLE 4 : Toute modification substantielle des conditions d'installation de l'officine est déclarée aux services compétents de l'Agence régionale de santé de Normandie et au Conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

ARTICLE 5 : Si pour une raison quelconque, l'officine, dont le transfert fait l'objet de la présente autorisation, cesse d'être exploitée, les pharmaciens titulaires ou leurs héritiers renvoient la présente licence à l'Agence régionale de santé de Normandie.

)

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

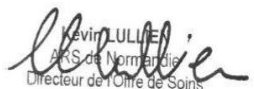
- pour l'intéressée, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 7 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 3 juin 2020

Pour la Directrice générale
de l'ARS de Normandie
Le Directeur de l'Offre de Soins,



Kevin LULLIEN
ARS de Normandie
Directeur de l'Offre de Soins

Kevin LULLIEN

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-008

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS CH
FALAISE**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 3 août 2015 avec effet au 3 août 2016 pour une durée de 5 ans, au profit du **Centre Hospitalier de Falaise**, pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée est tacitement renouvelée en date du 3 août 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 2 août 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-007

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS
CHAG**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 3 août 2015 avec effet au 3 août 2016 pour une durée de 5 ans, au profit du **Centre Hospitalier Avranches-Granville**, pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée est tacitement renouvelée en date du 3 août 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 2 août 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-002

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS
ANIDER**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement autorisée le 27 novembre 2012 avec effet au 31 mai 2016 **au profit de l'ANIDER** pour l'exercice de l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale pour les modalités suivantes :

- hémodialyse en unité de dialyse médicalisée, site LE HAVRE Plateau
- hémodialyse en unité de dialyse médicalisée, site de l'Hôpital Privé de l'Estuaire

est tacitement renouvelée en date du 31 mai 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 31 mai 2021 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 30 mai 2028**.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-005

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS DE
CHIRURGIE HP PASTEUR**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 14 avril 2015 avec effet au 13 avril 2016 pour une durée de 5 ans, au profit **de l'hôpital privé Pasteur à Evreux**, pour l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sous forme d'hospitalisation complète et sous forme d'anesthésie ou chirurgie ambulatoires est tacitement renouvelée en date du 13 avril 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 13 avril 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 12 avril 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-006

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS DE
MEDECINE HP PASTEUR**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 14 avril 2015 avec effet au 13 avril 2016 pour une durée de 5 ans, au profit **de l'hôpital privé Pasteur à Evreux**, pour l'exercice de l'activité de soins de médecine sous forme d'hospitalisation complète et sous forme d'hospitalisation à temps partiel est tacitement renouvelée en date du 13 avril 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 13 avril 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 12 avril 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-004

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS –
CHU DE ROUEN**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 5 août 2015 avec effet au 4 août 2016 pour une durée de 5 ans, au profit **du CHU de Rouen**, pour l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sous forme d'hospitalisation complète et sous forme d'anesthésie ou chirurgie ambulatoires est tacitement renouvelée en date du 4 août 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 4 août 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 3 août 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-003

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS –
CLINIQUE DU CEDRE**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de chirurgie sous forme d'hospitalisation complète renouvelée le 3 août 2015 avec effet au 4 août 2016, pour une durée de 5 ans, au profit **de la clinique du Cèdre à Bois-Guillaume**, est tacitement renouvelée en date du 4 août 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 4 août 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 3 août 2028.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-06-09-001

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS –
IRC ANIDER**

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement autorisée avec effet au 14 juillet 2016 **au profit de l'ANIDER** pour l'exercice de l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale pour les modalités suivantes :

Pour le territoire de santé du Havre :

- Hémodialyse en unité d'autodialyse assistée, *site de Fécamp, site Fontaine la Mallet, site Le Havre Massillon*
- Dialyse à domicile par hémodialyse, *site de Fécamp, site Fontaine la Mallet, site Le Havre Massillon*
- Dialyse à domicile par dialyse péritonéale, *site de Fécamp, site Fontaine la Mallet, site Le Havre Massillon*

Pour le territoire de santé de Rouen Elbeuf :

- Hémodialyse en unité d'autodialyse médicalisée, *Site Cléon, site Petit Quevilly, site Isneauville, site Bois Guillaume*
- Hémodialyse en unité d'autodialyse simple, *Site Cléon, site Petit Quevilly, site Isneauville, site Bois Guillaume*
- Dialyse à domicile par hémodialyse, *Site Cléon, site Petit Quevilly, site Isneauville, site Bois Guillaume*
- Dialyse à domicile par dialyse péritonéale, *Site Cléon, site Petit Quevilly, site Isneauville, site Bois Guillaume*
- Unité d'autodialyse assistée, *site de Louviers*

Pour le territoire de santé de Dieppe :

- Hémodialyse en unité d'autodialyse assistée, *site de Eu, site de Dieppe*
- Unité de dialyse médicalisée, *site de Dieppe*
- Dialyse à domicile par dialyse péritonéale, *site de Dieppe*
- Dialyse à domicile par hémodialyse, *site de Dieppe*

Pour le territoire de santé d'Evreux-Vernon :

- Unité d'autodialyse assistée, *site de Thiberville, site de Saint-Marcel, site d'Evreux*

est tacitement renouvelée en date du 14 juillet 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 14 juillet 2021 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 13 juillet 2028**.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

R28-2020-06-17-002

Arrêté n°SCAED 20-68 portant délégation de signature à
M Jean KUGLER directeur départemental des territoires et
de la mer de la Seine- Maritime pour les demandes
d'autorisation individuelles de transports exceptionnels



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de coordination de l'Action de l'État du département

Arrêté n° SCAED 20-68 portant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime pour les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels

VU

- le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R433-6 relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules,
- le code de la voirie routière,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration, notamment son article 14,
- le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI en qualité de Préfet de l'Eure,
- Le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 modifié, relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules,
- l'arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2010 modifié, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
- l'arrêté préfectoral n°19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime
- la convention de mutualisation confiant à la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels du territoire du département de l'Eure en date du 19 septembre 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, à effet de signer les décisions et documents portant sur les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels.

Article 2 :

En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, peut subdéléguer la signature des actes visés en article 1er aux agents placés sous son autorité.

Article 3 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la Seine – Maritime.

Article 5 :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Évreux, le **17 JUIN 2020**



Jérôme FILIPPINI

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

R28-2020-06-17-003

Arrêté n°SCAED 20-69 portant délégation de signature en
matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral de
la Seine- Maritime et de l'Eure à M Jean KUGLER
directeur départemental des territoires et de la mer de la
Seine- Maritime



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de coordination de l'Action de l'État du département

Arrêté n° SCAED 20-69 portant délégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

Le préfet de l'Eure

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'organisation territoriale de la République ;
- le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration, notamment son article 14 ;
- le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret en date du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet du département de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du 2 juillet 2014, modifiant l'arrêté du 30 octobre 2012 relatif au nombre et à la compétence territoriale des services instructeurs pris en application des décrets n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et n°2007-1168 du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Préfecture de l'Eure Boulevard Georges Chauvin CS 92201-27022 Evreux Cedex

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation de signature est donnée à M. Jean KUGLER, à l'effet de prendre toutes mesures et de signer les décisions relatives aux matières énumérées ci-après :

N°	NATURE DE LA DÉLÉGATION	RÉFÉRENCES
1	MISSION « GENS DE MER – ENIM »	
1.1	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	Art. 4 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
1.2	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	Art 22 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007
1.3	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	Art 29 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007
1.4	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Art 33 alinéa 1 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007
1.5	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Art 33 alinéa 3 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007
2	MISSION « ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES DE LA MER ET DU LITTORAL »	
2.1	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	Art 6 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007

ARTICLE 2 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Jean KUGLER peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Évreux, le

17 JUN 2020

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure Boulevard Georges Chauvin CS 92201-27022 Evreux Cedex

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2020-06-12-002

Arrêté n° 110-2020 en date du 12 juin 2020 Prolongeant la
période dérogatoire pour l'utilisation des filets remorqués
d'un maillage supérieur

ou égal à 80 millimètres à moins de trois milles de la laisse
de basse mer de la côte ouest du département de la Manche

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord*

Le Havre, le 12 juin 2020

*Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines*

**Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 110 / 2020

Prolongeant la période dérogatoire pour l'utilisation des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 millimètres à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°24/2017 du 23 mars 2017 réglementant l'usage dérogatoire des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 19.080 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la décision n°292/2020 du 02 avril 2020 fixant les jours et horaires d'autorisation ainsi que la liste des navires autorisés à utiliser de manière dérogatoire des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 millimètres à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche;

CONSIDERANT la demande du Comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie du 05 juin 2020 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°24/2017 du 23 mars 2017 susvisé, la pêche de la seiche à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche est prolongée jusqu'au 30 juin 2020 du lundi à 0h01 au vendredi à 23h59.

Article 2 :

La liste des navires fixée à la décision n°292/2020 du 02 avril 2020 est maintenue.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
La cheffe du service
régulation des activités et emplois maritimes


Muriel ROUYER

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
DDTM/DML 50, 35
Groupement de gendarmerie maritime Manche mer du Nord
Douanes
CRPMEM de Normandie et Bretagne
DIRM MEMNor – MT Caen – moyens nautiques
DIRM NAMO

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2020-06-11-003

Arrêté n°109-2020 en date du 11 juin 2020 fixant les
horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie
des gisements des Veys (gisement de Brévands -
département de la MANCHE)

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord*

*Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 11 juin 2020

**Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 109 / 2020

Fixant les horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°75/2019 modifié du 29 mai 2019 autorisant la pêche des coques à titre professionnelle sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/19.080 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

La pêche à pied des coques est autorisée sur le gisement de Brévands pour une seule marée par jour sans préjudice des dispositions d'un arrêté de fermeture, selon les dates et horaires suivants :

Heure basse mer de Grandcamp - juin 2020			
Date	Horaire Basse Mer	Horaires de pêche	
vendredi 12 juin 2020	10:06	07:06	13:06
lundi 15 juin 2020	12:55	09:55	15:55
mardi 16 juin 2020	13:05	10:05	16:05
mercredi 17 juin 202	14:52	11:52	17:52
jeudi 18 juin 2020	15:43	12:43	18:43
vendredi 19 juin 2020	16:30	13:30	19:30
lundi 22 juin 2020	18:37	15:37	21:37
mardi 23 juin 2020	07:01	04:01	10:01
mercredi 24 juin 202	07:42	04:42	10:42
jeudi 25 juin 2020	08:23	05:23	11:23
vendredi 26 juin 2020	09:06	06:06	12:06
lundi 29 juin 2020	11:52	08:52	14:52
mardi 30 juin 2020	13:02	10:02	16:02
mercredi 1er juillet 202	14:11	11:11	17:11
jeudi 2 juillet 2020	15:16	12:16	18:16
vendredi 3 juillet 2020	16:15	13:15	19:15

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation,
 Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
 La cheffe du service
 régulation des activités et des emplois maritimes

Muriel ROUYER

Destinataires :

Préfectures de la Manche et du Calvados
 D.R.E.A.L Normandie
 DDTM – DML 50, 14, 62-80
 CNSP- CROSS Etel
 Groupement de gendarmerie départementale de la Manche
 Groupement de gendarmerie maritime de la Manche et la mer du Nord
 ONCFS – Sd 50
 CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France
 Mairie de Brevands
 IFREMER Port-en-Bessin
 Conservatoire du littoral
 DIRMer MEMNor – Mission territoriale de Caen

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2020-06-12-003

Arrêté n°111-2020 en date du 12 juin 2020 fixant le
régime des zones de pêche du Pétoncle en Manche (Zones
CIEM VIId et VIIe)

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 12 juin 2020

**Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRÊTÉ n° 111 / 2020

Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

VU l'arrêté préfectoral n°90/2020 du 27 avril 2020 modifié par l'arrêté 102/2020 du 28 mai 2020 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIId) ;

VU l'arrêté du préfet du Calvados du 06 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Calvados ;

VU l'arrêté du préfet de la Manche du 03 juin 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Manche ;

VU la décision directoriale n°727/2019 du 23 juillet 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDÉRANT les résultats des analyses sanitaires du LDA76 du 09 juin 2020 et du LABEO14 du 08 juin 2020 et l'absence de prélèvements sanitaires dans la zone de pêche 1 en Manche-Est ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du lundi 15 juin 2020 à 00h00, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Zones	Statut de la zone
Manche-Est	1	FERME
	2	OUVERT
	3	FERME
Manche-Ouest	Casquets	OUVERT
	Hanois	OUVERT
	Sercq	FERME

Article 2 :

L'arrêté n°104/2020 du 29 mai 2020 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes

Muriel ROUYER

Collection des décisions: préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
DDTM-DML 50, 14, 76, 62-80
DDPP 50, 76, 14
DRAAF Normandie
DGAL
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord
DR SGC Douanes (Rouen)
CRPMEM Normandie, Hauts de France, Bretagne.
OP CME, FROM Nord, OPN
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne
DIRMer MEMNor

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2020-06-16-001

Arrêté n°113-2020 en date du 16.06.2020 fixant le régime
des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM
VIIId et VIIe)

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 16 juin 2020

Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 113 / 2020

Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

VU l'arrêté préfectoral n°90/2020 du 27 avril 2020 modifié par l'arrêté 102/2020 du 28 mai 2020 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*Aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIId) ;

VU l'arrêté du préfet du Calvados du 06 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Calvados ;

VU l'arrêté du préfet de la Manche du 03 juin 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Manche ;

VU la décision directoriale n°727/2019 du 23 juillet 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDÉRANT les résultats des analyses sanitaires du LDA76 du 15 juin 2020 et du LABEO14 du 15 juin 2020 et l'absence de prélèvements sanitaires dans la zone de pêche 1 en Manche-Est ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

A compter de la publication du présent arrêté, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Zones	Statut de la zone
Manche-Est	1	FERME
	2	OUVERT
	3	FERME
Manche-Ouest	Casquets	OUVERT
	Hanois	OUVERT
	Sercq	OUVERT

Article 2 :

L'arrêté n°111/2020 du 12 juin 2020 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIII d et VII e) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes

Muriel FOUYER

Collection des décisions: préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM-DML 50, 14, 76, 62-80

DDPP 50, 76, 14

DRAAF Normandie

DGAL

Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord

DR SGC Douanes (Rouen)

CRPMEM Normandie, Hauts de France, Bretagne.

OP CME, FROM Nord, OPN

IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne

DIRMer MEMNor

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2020-06-16-004

Décision n°419-2020 en date du 16/06/2020 portant
subdélégation de signature du directeur interrégional de la
mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous
sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire
à l'exclusion des opérations relevant du BOP central
"affaires maritimes", action 6 gestion durable des pêches et
de l'aquaculture

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-Mer du Nord**

Le Havre, le 16 juin 2020

Le directeur interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

DECISION n° 419/2020

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/19.079 du 23 avril 2019 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 –

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

courriel : dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

- M. Jean-Philippe HESRY Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
Responsable du pôle de Cherbourg en Cotentin à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Franck THEREZE Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints et la secrétaire générale.

Article 3 : En cas d'absence de la secrétaire générale, subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Carole PREZOT Responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général –
Le Havre
- Mme Marie-Lyse ROUSSY Adjointe à la responsable de l'unité affaires financières –
secrétariat général – Le Havre
- Mme Isabelle PICOT Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat
général – Le Havre

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de mission et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer.

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Ludovic BOUTEILLON Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. Christian SAUVAGE	Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. David SELLAM	Chef de la Mission territoriale de Caen
- M. Fabien LE GALLOUDEC	Chef de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer
- M. Maxime LEGATHE	Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER	Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer
- M. Mathieu FANONNEL	Chef du centre de sécurité des navires du Havre
- M. Sylvain DOUCHET	Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT	Chef du centre de sécurité des navires de Caen
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD	Chef du service technique du CROSS Jobourg
- M. François DAMBRON	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Christophe MOLIN	Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Christelle BARDOUX	Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Eliane MAHEUT	Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Tony TOMAS-ANDRE	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Vincent LEQUENNE	Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Bernard BAAHMED	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Xavier DESMOULINS	Chef du service du contrôle des activités maritimes - Le Havre
- M. Olivier DION	Adjoint du chef du service du contrôle des activités maritimes – le Havre
- Mme Muriel ROUYER	Chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre
- M. Xavier MARILL	Chef de la mission de coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Corentin DUMENIL	Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Mathieu LEFORT	Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER	Médecin des gens de mer au Havre

- M. Jean-Marie REMAZEILLES Médecin des gens de mer à Caen

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.
qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, la secrétaire générale par intérim.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Morgan BOURHIS Directeur du CROSS Jobourg
- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 3 000 € et un plafond de carte annuel de 25 000 €

- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. Steeve DARRY Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque
- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Franck THEREZE Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Jean-Philippe HESRY Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre
- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre
- M. Xavier VERNAC Responsable du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Dunkerque
- M. Olivier MESNIER Ouvrier des parcs et ateliers à la subdivision de Ouistreham
- M. Jean-Luc VIAL Responsable de l'unité informatique
- M. Ludovic BOUTEILLON Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. Christian SAUVAGE Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

5/7

- M. François DAMBRON Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 15 000 €

- M. Patrick GHEERARDHYN Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Thierry GUELLEC Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Michel HAUW Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 000 € et un plafond de carte annuel de 10 000 €

- M. Mathieu FANONNEL Chef du centre de sécurité des navires du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 € sur le BOP 217

- M. Stéphane LESSELIN Chef d'atelier à la subdivision du Havre
- M. Ludovic SIMON Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- Mme Isabelle PICOT Chef de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 7 000 € et un plafond de carte annuel de 50 000 €

- M. Maxime LEGATHE Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- M. Sylvain DOUCHET Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT Chef du centre de sécurité des navires de Caen

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €

Article 6 : Les spécimens de signature des personnes habilitées sont annexés en pièce jointe.

Article 7 : La décision n° 80/2020 du 22 janvier 2020 est abrogée.

Article 8 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation
le directeur interrégional de la mer



Jean-Marie COUPU

L'annexe comportant les spécimens de signatures peut être consultée à la DIRMer (unité affaires financières)

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Préfectures 14-50-59-62-76-80

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

CSN DK BL LH RO CN

CROSS JB - GN -

Missions territoriales de Boulogne-sur-Mer et de Caen

Mmes GOURDAIN – PREZOT – Intéressés - unité informatique - dossier

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt de Normandie

R28-2020-06-11-002

Arrêté modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant
nomination des membres du groupe régional d'expertise

*Arrêté modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe
régional d'expertise "nitrates" pour la région Normandie*

nitrates pour la région Normandie



Arrêté
modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe
régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-81 et suivants
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 modifié par arrêté du 5 mai 2017 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2018 portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie

Considérant

- le départ de trois membres titulaires et de trois membres suppléants nommés par l'arrêté du 15 février 2018 modifié susvisé
- les compétences techniques et scientifiques des personnes proposées

Sur proposition

- de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure le 5 mars 2020
- de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche le 13 mars 2020
- de la direction départementale des territoires de l'Orne le 5 mai 2020
- d'Arvalis le 7 avril 2020 et le 4 juin 2020
- de NatUp le 6 avril 2020
- du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet et champ d’application

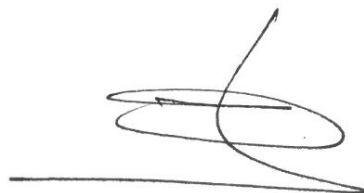
L’article 1^{er} de l’arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d’expertise « nitrates » pour la région Normandie susvisé est modifié comme suit :

- 1°) pour les services déconcentrés de l’État
Titulaire : Ludovic SOULARD, en remplacement de Stéphane GODQUIN
Suppléant : Frédéric LORTIE, en remplacement de Frédéric BIZON
Suppléant : Olivier CATTIAUX, en remplacement de Rémy BRUN
- 3°) pour les instituts techniques agricoles
Titulaire : Eloïse GAVE, en remplacement de Manon VERGER
Suppléant : Pauline MANGIN, en remplacement d’Agnès CHOLLET
- 4°) pour les coopératives agricoles de la région
Titulaire : Aline LAMBERT, en remplacement de Marine DOUTTE

Article 2 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l’environnement, de l’aménagement et du logement, la directrice régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt et les préfets de département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Rouen, le 11 JUIN 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr

Maison d'Arrêt d'Evreux

R28-2020-06-16-002

NDS 44 Personnes habilitées à procéder aux formalités
d'écrou

personnes habilitées à réaliser des écrous

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

E.2 - N° 44/RH/LV

Objet : Personnes habilitées à procéder aux formalités d'écrou

Liste des personnels habilités à procéder aux formalités d'écrou :

Major :

↳ Monsieur GOSSELIN Michel

Premiers surveillants :

- ↳ Monsieur BONNARD Yves (gradé détention)
- ↳ Monsieur CHEVALIER Christophe (gradé détention)
- ↳ Monsieur CORBEILLE Renaud (gradé détention)
- ↳ Monsieur DUBREUIL Christian (gradé détention)
- ↳ Monsieur LAROCHELLE Patrick (faisant fonction gradé détention)
- ↳ Monsieur LETANOUX Jean-Julien (gradé détention)
- ↳ Madame SOUSSEING-LUZIO Lydia (gradé détention)
- ↳ Monsieur KLENKLE Jean (gradé détention)
- ↳ Monsieur LE MAITRE Sébastien (gradé détention)

Secrétaire administratif :

↳ Madame Anne-Laure FRANCIUS (secrétaire administrative du greffe)

Surveillant :

↳ Madame Sophie LAMBERT (surveillante du greffe)

Adjoint administratif :

↳ Madame Mélanie BONNEGENT (adjointe administrative du greffe)

PSE :

- ↳ Monsieur HILTY Franck (Surveillant PSE)
- ↳ Monsieur LE DIVECHEN Mickaël (Surveillant PSE)

Le Chef d'établissement

B. LUCAS



Copie : Affichage Greffe

Maison d'Arrêt d'Evreux

R28-2020-06-16-003

NDS 45 Liste des personnes habilitées à contrôler les
formalités d'écrou

Personnes qui doivent contrôler les écrous réalisés.

MAISON D'ARRET D'EVREUX

N° 45/Dossier agent/RH/LV

NOTE DE SERVICE

Objet : Liste des personnes habilitées à contrôler les formalités d'écrou

Les fonctionnaires du greffe judiciaire dont les noms suivent sont habilités à contrôler les formalités d'écrou :

- Madame Anne-Laure FRANCIUS, Secrétaire administrative,
- Monsieur Christophe CHEVALIER, Premier surveillant,
- Madame Sophie LAMBERT, Brigadière,
- Madame Mélanie BONNEGENT, Adjointe administrative.

Le Chef/d'établissement

B. LUCAS



Destinataires :

Chef d'établissement
Adjoint au Chef d'établissement
Chef de détention
Adjoint au Chef de détention
Greffe
Dossier RPE

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

R28-2020-06-17-001

Arrêté n° 20-46 portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire + 3 annexes

Arrêté n° 20-46 du 17 juin 2020



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

Bureau des Finances et
de la Plate-Forme Chorus

Arrêté n° *20-46*
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif aux contrats de la commande publique ;
- Vu le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret en date du 3 décembre 2015 portant nomination de M. Yvan Cordier, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2020 portant organisation des services de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue entre la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de l'Eure le 10 septembre 2012 ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 23 décembre 2016 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de la Manche ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

- Vu les conventions portant délégation de gestion conclues le 3 juillet 2017 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et les préfectures de l'Orne et du Calvados ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 14 mars 2018 entre le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le contrat de service en date du 27 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP/Préfectures ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick ELDIN, directeur des ressources humaines et des moyens, en vue d'exercer les attributions dévolues au préfet du département de la Seine-Maritime dans le cadre de ses fonctions d'ordonnateur secondaire (dépenses, recettes et recettes pour comptes de tiers)

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Aude MARTIN attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, responsable du centre de services partagés régional Chorus, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département de la Seine-Maritime et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTIN, délégation est également donnée à

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Barbara LECOQ, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Noémie LE BRETON, secrétaire administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €
- Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €

Article 3 : Délégation de signature est également donnée à Mme Aude MARTIN, attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, pour procéder au visa en qualité d'ordonnateur secondaire des opérations assurées par le régisseur d'avances et de recettes.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Milebe GONDO, attachée d'administration, cheffe de la cellule pilotage budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département, afin d'assurer :

*sous chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les programmes concernés (notamment 354, 723, 207...)

*sous chorus, les rétablissements de crédits sur les programmes concernés

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Milebe GONDO, délégation est également donnée à

- Mme Odile CHEVROT-ALLAIN, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Cassandra DUCASTEL, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Laurence RENOUF, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.

Article 5 : Délégation est donnée aux directeurs de Préfecture ou à leurs collaborateurs ci-dessous mentionnés pour engager les dépenses dans la limite du seuil des marchés publics et effectuer en tant que de besoin les ordres à payer à l'attention du service facturier pour les crédits relatifs aux budgets opérationnels de programme relevant de leurs domaines de compétences, hors BOP 354 « administration territoriale » à :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Baptiste BOUET, chef du bureau des affaires juridiques.
- M. Lionel GUERET-LAFERTE, directeur du SIRACED PC, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MABIRE, attaché principal.
- M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte TRANCHARD, attachée principale.
- M. Jean-François COURTOIS, directeur des migrations et de l'intégration, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alexandra VLAD-POPA, adjointe au directeur.

Article 6 : Délégation est également donnée, dans les limites de leur domaine de compétences pour effectuer l'ordre de payer à l'attention du service facturier à

- M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal, pour les dépenses du BOP 354 relatives aux frais médicaux liés aux accidents de services (T2 HPSOP) ainsi qu'aux visites d'embauches et de titularisations (T3) ainsi que pour toutes les dépenses d'action sociale (BOP 216 et 354).
- M. Mustapha HILLALI, attaché, pour les dépenses d'action sociale et les frais médicaux imputés sur les BOP 354 et 216.
- Mme Charlotte FONTAINE, attachée, pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents lors des sessions de formation, les gratifications stagiaires et services civiques. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal ou à Mme Céline GARNIER, secrétaire administrative.
- Mme Isabelle GUICHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les dépenses émergeant sur le BOP 354 dans le cadre de son rôle de correspondant départemental chorus communication, en dehors des dépenses relatives à la formation, au recrutement et à l'action sociale.

- M. Eric ARRIVE, attaché, pour les dépenses imputées sur le centre financier 0232-CPVO-DP76.
- M. Frederick GRIMONPREZ, attaché, pour les dépenses relatives aux subventions octroyées aux collectivités locales, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Natacha PLESSIS, secrétaire administrative.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à l'ensemble des gestionnaires de la plateforme Chorus dont la liste figure en annexe 1 aux fins de certifier le service fait dans l'outil Chorus.

Article 8 : Délégation de signature est également donnée aux porteurs de carte achat dont les noms figurent en annexe 2 pour régler les dépenses par carte dans la limite des plafonds attribués

Article 9 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 3 pour procéder aux opérations d'ordonnancement dans l'outil Chorus DT

Article 10 : Sont exclus de la présente délégation

- tout acte relevant de la procédure de passation des marchés publics
- les arrêtés portant attribution de subvention
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre
- les conventions avec les collectivités territoriales ou celles conclues avec d'autres partenaires de l'État
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation)

Article 11 : L'arrêté préfectoral n° 20-34 du 06 avril 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 12 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Bureau des Finances et de la Plate-Forme Chorus devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 17/06/2020

Le préfet,

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

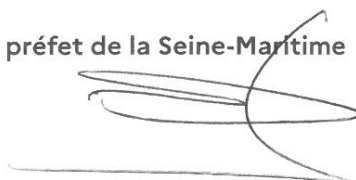
Annexe 1

LISTE DES PERSONNES DE LA PLATEFORME CHORUS HABILITEES A CERTIFIER LE SERVICE FAIT DANS L'OUTIL

- Mme Aude MARTIN, Valideur d'engagements juridiques et de demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Séverine BIARD, Valideur adjoint d'engagements juridiques et demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Karine MARIETTE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Carole BUISINE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Barbara LECOQ, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Noémie LE BRETON, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Anne CAILLOT, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Marie-France FAUVEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Angela GOMES DE CARVALHO, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Doris PLANCHE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Sarah LECONTE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Kathy LEPETIT, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Mélanie KEREBEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Jocelyne LEFEBVRE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Marie-Claude MACON, gestionnaire chargée des prestations comptables

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 20-46

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

Annexe 2

LISTE DES PORTEURS DE CARTES ACHAT HABILITES A EFFECTUER DES ACHATS DE NIVEAU 1 OU DE NIVEAU 3

Nom et prénom du porteur	Ville	Plafond périodique global	Montant TTC max par transaction CB	Achats CB autorisés	Achats PURCH autorisés
BAILLIEUL FREDERIC	DIEPPE CEDEX	10000	2000	Oui	Oui
DAVID JULIE	DIEPPE CEDEX	4500	2000	Oui	Non
DENOYERS KARL	LE HAVRE CEDEX	11000	2000	Oui	Non
DEVRAIGNE PATRICE	DIEPPE CEDEX	4500	2000	Oui	Non
DEZOIDE NICOLE	DIEPPE CEDEX	4900	2000	Oui	Non
GOUTEUX JEAN-LUC	DIEPPE CEDEX	4500	2000	Oui	Non
GUERET-LAFERTE LIONEL	ROUEN CEDEX	1000	1000	Oui	Non
GUICHET ISABELLE	ROUEN CEDEX	78500	2000	Oui	Oui
HUMBERT PASCAL	ROUEN CEDEX	32000	2000	Oui	Non
LEMAIRE VALERIE	ROUEN CEDEX	11000	2000	Oui	Oui
MABIRE LAURENT	ROUEN CEDEX	1000	1000	Oui	Non
MERCEREAU THIERRY	ROUEN CEDEX	35000	2000	Oui	Non

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 20-46

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A PROCEDER AUX OPERATIONS D'ORDONNANCEMENT SOUS CHORUS DT

VALIDATION DES BONS DE TRANSPORTS, COMMANDE PRESTATAIRES ET ETATS DE FRAIS DES AGENTS

Délégation régionale à la formation

Aurélié HIRON
Véronique DUMONTIER
Marion FAUCHER
Céline GARNIER
Charlotte FONTAINE
Reunan LE MAGADOU

Bureau de la logistique et du patrimoine

JOSSE Christelle
PIOTRE Cécile
GUICHET Isabelle
GACEMI Abdelkader
JANDACKA Chantal
FERRET Frédérique
VALLE Pascale
SAINT-MARTIN Marie-Noëlle

Sous-préfecture de Dieppe

BAILLEUIL Frédéric
TESSIER Martine

Sous-préfecture du Havre

CHAPEY Magali

VALIDATION DES RELEVES DE PRESTATIONS

Bureau des finances et de la plateforme Chorus

Carole BUISINE
Séverine BIARD
Karine MARIETTE
Barbara LECOQ
Aude MARTIN

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 20-46

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

Rectorat Caen

R28-2020-06-12-004

Arrêté N° 2020-10 fixant la composition du conseil
d'administration du Centre Régional des Oeuvres
Universitaires et Scolaires de Normandie



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Délégation Régionale à l'Enseignement Supérieur, la
Recherche et l'Innovation - DRESRI
Département de l'Accompagnement et du Contrôle de
l'Enseignement Supérieur - DACES

ARRÊTÉ N° 2020-10

Fixant la composition du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

VU le code de l'éducation, notamment l'article R822-10
VU le décret 2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du CROUS de Normandie
VU l'arrêté rectoral du 4 décembre 2018 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants
VU la proposition de Monsieur le préfet de la région Normandie
VU la proposition de Monsieur le président du conseil régional de Normandie
VU la proposition de Monsieur le président de la Métropole Rouen Normandie
VU la proposition de Monsieur le président Le Havre Seine Métropole
VU la proposition de Monsieur le maire de Caen, président de la communauté urbaine de Caen la Mer
VU la proposition de Monsieur le président de la communauté d'agglomération Le Cotentin
VU les propositions des organisations syndicales représentatives

Arrête :

Article 1 :

Le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie est présidé par la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités. Le conseil d'administration du centre régional est composé comme suit de 27 membres désignés pour une période de deux ans.

a) Représentants de l'Etat :

Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture de la région Normandie

Suppléant : Monsieur Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO, chargé de mission Politiques sociales et migratoires au SGAR, préfecture de la région Normandie

Monsieur Emmanuel LEDE, responsable de la division expertise, action économique et financière à la direction régionale des finances publiques de Normandie (DRFIP)

Suppléante : Madame Muriel BOUVIER, cheffe du service dépense en mode facturier à la direction départementale des finances publiques du Calvados (DDFIP)

Monsieur Stéphane DOUCHET, chef de service du SECLAD à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)

Suppléant : Monsieur François PESTEL, chef du bureau logement construction à la direction régionale de l'environnement et du logement de Normandie (DREAL)

Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie (DRJSCS)

Suppléant : Monsieur Fabrice DAUMAS, directeur adjoint de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie (DRJSCS)

Monsieur Stéphane MICHEL, chef du service régional de la formation et du développement à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie (DRAAF)

Suppléant : Monsieur Philippe LASGI, pôle gestion des dotations et des personnels des établissements à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie (DRAAF)

Monsieur Xavier PANNECOUCKE, délégué régional à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (région académique Normandie)

Suppléante : Madame Karine BÉRARD, ingénieure régionale de l'équipement, cheffe du département des affaires immobilières (académie de Normandie)

b) Représentants élus des étudiants :

COLLEGE DE CAEN

Titulaire (UNEF)

Lara LEMAIRE

Suppléant (UNEF)

Albin HUCHET

Titulaires (Bouge Ton CROUS avec la FCBN)

Erwan ANQUETIL

Sarah CROUSLÉ

Suppléants (Bouge Ton CROUS avec la FCBN)

Théo LESÉNÉCHAL

Chloé FERRARI

COLLEGE DE ROUEN

Titulaires (Bouge Ton CROUS avec la FEDER)

Samuel CHASTAGNER

Bérénice BONNORON

Henri LETHELIER

Suppléants (Bouge Ton CROUS avec la FEDER)

Anne-Laure SYRIEIX

Paul BERTHELOT

Inès BERKAOUI

COLLEGE LE HAVRE

Titulaires (Bouge Ton CROUS avec la FED'LH)

Marie-Laure MAINGUENAUD

Suppléants (Bouge Ton CROUS avec la FED'LH)

Nelson GOMIS

c) Représentants des personnels du CROUS :

Titulaire : Monsieur Bruno LEBAILLY

Suppléant : Monsieur Didier SELLIN

Titulaire : Monsieur Hassan EL ALLAM

Suppléant : Monsieur Laurent LETELLIER

Titulaire : Madame Sophie AUZOU

Suppléante : Madame Sarah GODARD

d) Représentants des établissements d'enseignement supérieur :

Madame Isabelle DUCHATELLE, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) en charge de la vie étudiante et des transformations pédagogiques et numériques à l'université de Caen Normandie

Suppléante : Madame Solène HEURTEBIS, directrice Campus du Havre de l'École de Management de Normandie

Monsieur Joël ALEXANDRE, président de l'université de Rouen Normandie

Suppléante : Madame Annie CARTIER, directrice financière Institut Régional du Travail Social Normandie-Caen

e) Représentant de la Région Normandie :

Madame Françoise GUEGOT, vice-présidente de la région Normandie

Suppléant : Monsieur Pascal HOUBRON, conseiller régional de Normandie, maire de la ville de Bihorel

f) Représentants des communes ou regroupement de communes :

Madame Mélanie BOULANGER, maire de la ville de Canteleu et représentante de la Métropole Rouen Normandie

Suppléante : Madame Charlotte GOUJON, maire de la ville de Petit-Quevilly

Monsieur Aristide OLIVIER, adjoint au maire, chargé de la jeunesse, vie étudiante et prévention de la délinquance à la ville de Caen

Suppléant : Monsieur Marc MILLET, conseiller municipal à la ville de Caen

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, maire de la ville du Havre, président de « Le Havre Seine Métropole »

Suppléante : Madame Sandrine DUNOYER, adjointe au maire, chargée de la culture, du patrimoine et des relations internationales à la ville du Havre

Madame Claudine SOURISSE, conseillère communautaire, communauté d'agglomération Le Cotentin

Suppléant : Monsieur David MARGUERITTE, conseiller communautaire, communauté d'agglomération Le Cotentin

g) Personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur :

Monsieur Innocent MUTABAZI, administrateur provisoire de la COMUE Normandie Université

Madame Corinne RENAULT, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Le Havre Normandie

Monsieur Hassan EL YOUSFI, proviseur du lycée Blaise Pascal de Rouen

Monsieur Benoît LEGER, enseignant à l'institut Saint Jean Eudes de Vire

Personnalités siégeant à titre consultatif :

Madame Virginie CATHERINE, directrice générale du CROUS Normandie

Monsieur Laurent POTIE, directeur adjoint du CROUS Normandie

Madame Laurence TROTIN, directrice du CROUS pôle de Caen

Madame Hadjria FATMI, directrice ressources humaines du CROUS Normandie

Monsieur Christian HAY, responsable juridique du CROUS Normandie

Madame Florence OLIVIER, agent comptable du CROUS Normandie

Madame Françoise DUBOS, directrice budget du CROUS Normandie

Madame Emily GENET, cheffe du Département de l'Accompagnement et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

Monsieur Etienne ERASIMUS, contrôleur budgétaire en Région

Article 2 :

La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du CROUS Normandie, pôle de Caen et du CROUS Normandie, pôle de Rouen et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie.

Fait à Rouen, le 12 juin 2020



Christine GAVINI-CHEVET

Rectorat de l'académie de Rouen

R28-2020-06-11-004

Délégation de signature actualisée de la division des
affaires juridiques.

Académie de Normandie.

Délégation de signature actualisée de la division des affaires juridiques.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE,
RECTRICE DE NORMANDIE
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R 222-1, R* 222-25, R 222-36, D 222-27 et D 222-35 du code de l'éducation ;

Vu l'article R 811-10-4 du code de justice administrative ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime (hors classe) - M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de l'académie de Normandie - Mme Christine GAVINI-CHEVET ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral SGAR n°SGAR 20-010 du 10 janvier 2020 donnant délégation de signature à Mme Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité;

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2019 nommant M. Philippe Diaz, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Normandie ;

Vu l'arrêté en date du 9 janvier 2020 portant nomination et classement de M. François FOSELLE, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines, (académie de Normandie) ;

Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2020 nommant M. Jérôme FEILLEL, attaché d'administration hors classe, secrétaire général adjoint, directeur du budget académique par intérim, de l'académie de Normandie.

ARRÊTE

Section des affaires juridiques

- Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. Jérôme FEILLEL, M. François Foselle, à l'effet de signer les mémoires en défense dans les litiges visés aux articles D 222-35 du code de l'éducation et R 811-10-4 du code de justice administrative.
- Article 2 :** En cas d'absence de M. Philippe Diaz et de M. Jérôme FEILLEL et de M. François Foselle la délégation consentie à l'article 1 sera exercée par M. Nicolas BRUS, attaché principal d'administration, adjoint au chef de la division des affaires juridiques à l'effet de signer :
- les décisions de paiement relative à l'exécution des décisions de justice
 - les états liquidatifs ;
 - les certificats de non appel devant les juridictions ;
 - les mémoires en défense visés à l'article D 222-35 du code de l'éducation.
- Article 3 :** Délégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. Jérôme FEILLEL, à l'effet de signer :
- a) les décisions de règlement amiable des demandes d'indemnité mettant en cause la responsabilité de l'État, pour les litiges relevant de la compétence des services déconcentrés et portant sur un montant inférieur à 50 000 euros ;
 - b) les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ;
 - c) les actions récursoires, soit à l'encontre des tiers responsables des dommages subis par les agents ou les élèves et les étudiants qui leur sont confiés, soit à l'encontre de ces agents, élèves et étudiants lorsqu'ils sont les auteurs de dommages dont l'État a été amené à assurer l'indemnisation ;
 - d) les actions subrogatoires contre les tiers responsables de faits dommageables dont sont victimes des personnels de l'éducation nationale.
- Article 4 :** Délégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. François FOSELLE, au titre du contentieux, de l'expertise juridique, et du champ disciplinaire des agents et des élèves se rapportant aux compétences et attributions du recteur ainsi que tous les actes et pièces y afférent valant saisine des juridictions administratives et judiciaires. Délégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives à la protection fonctionnelle du fonctionnaire ; la désignation d'un avocat chargé de défendre les intérêts de l'administration en accord avec le Ministère de l'éducation nationale conformément à l'article L 911-4 du code de l'éducation.
- Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FOSELLE, la délégation consentie à l'article 6 sera exercée par M. Nicolas BRUS :
- pour les décisions relatives à la protection fonctionnelle, et les décisions de paiement afférentes ;
 - les convocations devant la commission académique d'appel ;
 - les courriers de renonciation à l'appel contre une sanction rendue par un conseil de discipline d'un établissement public local d'enseignement ;
 - les arrêtés de confirmation ou d'infirmité de sanction prise par un conseil de discipline d'un établissement public local d'enseignement.
- Article 6 :** En cas d'absence de M. Philippe Diaz et de M. Jérôme FEILLEL, la délégation consentie à l'article 7 sera exercée en son absence, par M. Nicolas BRUS, à l'effet de signer les autorisations d'utilisation des véhicules personnels pour les enseignants du second degré ;

Section du contrôle de légalité

Article 7 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. Jérôme FEILLEL, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des EPLE, EREA et ERPD, à l'effet de signer, au nom du recteur, tous les actes ou pièces y afférents tel qu'organisé par l'arrêté de mutualisation du 7 février 2012 pour l'ensemble des collèges et lycées des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. Jérôme FEILLEL, à l'effet de signer les déférés devant le Tribunal Administratif des actes soumis au contrôle de légalité visés, n°SGAR 20-10 du 10 janvier 2020, des EPLE, EREA et ERPD des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Article 9 : En cas d'absence de M. Philippe Diaz et de M. Jérôme FEILLEL, la délégation consentie aux articles 5 et 6 sera exercée par M. par M. Nicolas BRUS, pour les EPLE, ERPD et EREA de l'Eure et de la Seine-Maritime, à l'effet de signer :

- les actes des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les accusés réception ;
- les budgets et les décisions modificatives de budget ;
- les budgets et décisions modificatives réglés conjointement en vertu de l'article L 421-11 du code de l'éducation ;
- les délibérations du conseil d'administration, exécutoires quinze jours après leur transmission
- les décisions du chef d'établissement, exécutoires, dès leur transmission, relevant des matières telles qu'elles sont énumérées par l'article L 421-14 et R 421-54 du code de l'éducation nationale à l'exception des délibérations et conventions relatives aux marchés publics d'un montant supérieur à 221 000€ HT, dont la préfecture reste destinataire d'un exemplaire ;
- les décisions relatives aux dérogations à l'obligation de loger en EPLE ;
- les tutorats et les correspondances courantes touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées.

Article 10 : En cas d'absence de M. Nicolas BRUS, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil de dématérialisation des actes administratifs DEM'ACT pour procéder à l'instruction des actes des conseils d'administration, des commissions permanentes et des actes des chefs d'établissements des EPLE, ERPD et EREA à :est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences, et limitativement désignés, à savoir :

Mme Pascale CHAZALET, cheffe du bureau du contrôle et du conseil auprès des EPLE, ERPD et EREA division des affaires juridiques pour les lycées et collège de l'Eure et de Seine-Maritime

- Mme Julie GIRARD contrôle et du conseil auprès des EPLE, ERPD et EREA division des affaires juridique pour les lycées et collège de l'Eure et de Seine-Maritime
- Mme Sandrine PIN contrôle et du conseil auprès des EPLE, ERPD et EREA division des affaires juridique pour les lycées et collège de l'Eure et de Seine-Maritime
- Mme Marie GALLAIS contrôle et du conseil auprès des EPLE, ERPD et EREA division des affaires juridique pour les lycées et collège de l'Eure et de Seine-Maritime

Section relatives aux archives

Article 11 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe Diaz et, en son absence, à M. Jérôme FEILLEL, à l'effet de signer les décisions relatives à l'archivage des services et à la gestion de la politique académique d'archivage en charge des territoires de Calvados, de l'Orne et de la Manche.

En cas d'absence de M. Philippe Diaz et de M. Jérôme FEILLEL, la délégation sera exercée par M. Nicolas BRUS. Et en son absence à M. Vincent Galland, responsable du pôle des archives

Article 12 : M. le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure, de la préfecture de la Seine-Maritime, et de la région Normandie.

Fait à Caen, le 26 mai 2020

La rectrice, chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET